

6.

ANNEXES



SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| 6..... | 291 |
| ANNEXES..... | 291 |
| 6.1 Arrêté examen cas par cas AE-F09316P0124 du 12/07/2016 | |
| 6.2 Rapport de visite de la commission sécurité | |
| 6.3 Diagnostic Faune / Flore – Alpagès | |
| 6.4 Courrier de la DRAC sur archéologie préventive..... | |
| 6.5 Arrêté préfectoral – Besoin en eau / captage..... | |

6.1 ARRETE EXAMEN CAS PAR CAS AE-F09316P0124 DU 12/07/2016

Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Arrêté n° AE-F09316P0124 du 12/07/2016

portant retrait de la décision implicite relative à la demande n° F09316P0124 et portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement

Le préfet de région,

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L122-1, R122-2 et R122-3 ;

Vu le code forestier, notamment ses articles L341-1 et L341-3 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 26 juillet 2012 relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n°R93-2016-04-14-001 du 14/04/16 portant délégation de signature à Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro F09316P0124, relative à la réalisation d'un projet d'extension d'un camping Indigo sur la commune de Castellane (04), déposée par X INDIGO, reçue le 25/05/2016 et considérée complète le 06/06/2016 ;

Vu la saisine de l'agence régionale de santé en date du 15/06/2016 ;

Vu la saisine de la commission spécialisée du comité de massif en date du 15/06/2016 ;

Considérant la nature du projet, qui relève de la rubrique 45 du tableau annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement et consiste en l'extension d'un camping Indigo, dans une zone d'environ 3ha, comprenant :

- 50 emplacements supplémentaires dont 22 emplacements avec une plateforme en bois,
- l'installation de sanitaires modulaires,
- l'aménagement d'une voirie de sécurité, carrossable mais non goudronnée, avec un accès direct à la route ;

Considérant que ce projet a pour objectif de diversifier l'offre du camping notamment avec la création d'emplacements libres en zone plus "forestière" ;

Considérant la localisation du projet :

- en zone de montagne,
- en zone semi-naturelle, dans un espace dédié aux activités sportives du camping,
- en zone Nt du Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 28/02/2008,
- dans une commune couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 27/09/2005,

- dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Verdon,
- dans la zone de protection spéciale n°FR9312022 "Verdon" et proche de la zone spéciale de conservation n°FR9301616 "Grand Canyon du Verdon – Plateau de la Palud",
- à proximité de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I n°930020026 "Clue de Chasteuil (partie ouest) – les Réglés" et à proximité des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de type II n°930020045 " Montagnes de Robion et de Destourbes – Taloire" et n°930020044 "Retenues de Castillon et de Chaudanne – le Moyen Verdon entre Vaucluse et le Grand Canyon" ;

Considérant que le projet est soumis à autorisation de défrichement au titre des articles L341-1 et L341-3 du code forestier ;

Considérant que le projet a fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 qui conclut en l'absence d'impacts significatifs sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concerné par le projet ;

Considérant que le pétitionnaire a fait réaliser une étude environnementale complète au titre de la procédure "Unités Touristiques Nouvelles" qui, compte tenu des mesures définies, conclut en l'absence d'effets significatifs du projet sur l'environnement ;

Considérant que le projet prend en compte les risques naturels du site ;

Considérant que la quantité et la qualité de l'eau disponible sur le camping sont conformes aux besoins actuels et futurs sur cet espace ;

Considérant que la station d'épuration autonome, d'une capacité de 1500 équivalent habitant, est suffisamment dimensionnée pour traiter les effluents actuels et futurs suite à l'extension prévue du camping ;

Considérant que la bonne mise en oeuvre et le suivi des mesures d'évitement et de réduction sont de nature à permettre de maîtriser les impacts du projet sur l'environnement ;

Arrête :

Article 1

La décision implicite résultant du silence gardé par l'administration au delà du délai réglementaire fixé par l'article R122-3-IV du code de l'environnement et prescrivant une étude d'impact pour la réalisation d'un projet d'extension d'un camping Indigo sur la commune de Castellane (04) est retirée ;

Article 2

Le projet d'extension d'un camping Indigo situé sur la commune de Castellane (04) n'est pas soumis à étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

Article 3

La présente décision, délivrée en application de l'article R122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 4

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la préfecture de région. La présente décision est notifiée à X INDIGO.

Fait à Marseille, le 12/07/2016.

Pour le préfet de région et par délégation,
Pour le directeur et par délégation,
La chef d'unité évaluation environnementale,



Catherine VILLARUBIAS

| |
|-----------------------------------|
| Voies et délais de recours |
|-----------------------------------|

Décision dispensant le projet d'étude d'impact :

Recours gracieux :

Monsieur le Préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Secrétariat général
16, rue Zattara
CS 70248
13331 - Marseille cedex 3
(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours hiérarchique :

Madame la ministre de l'environnement , de l'énergie et de la mer
Commissariat général au développement durable
Tour Voltaire
92055 La Défense Sud

6.2 RAPPORT DE VISITE DE LA COMMISSION SECURITE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

SOUS-PREFECTURE de CASTELLANE
Affaire suivie par Mme Patricia VIAL
Tél. : 04 92 36 77 61 Fax : 04-92-83 76 82

Castellane, le 11 juin 2014

**Groupe de visite en charge du contrôle de l'application de la réglementation
de la sécurité des occupants de terrains et aires naturelles
de camping et de stationnement de caravanes réglementairement
autorisés soumis à un risque naturel ou technologique**

RAPPORT DE VISITE

Le groupe de visite pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes a procédé à la visite du camping « Gorges du Verdon » à CASTELLANE le mercredi 28 mai 2014 à 11 H 00.

Etaient présents :

- M. Charbel ABOUD, sous-préfet de l'arrondissement de Castellane,
- M. Pierre RAYMOND, représentant la Directrice Départementale des Territoires (SER)
- Lt Yves LOUTZ, représentant le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Mme Pascale GUENGARD, représentant le groupement de gendarmerie des Alpes de Haute-Provence,
- M. Robert GUES, Adjoint au maire de Castellane
- Mme Aude SCHAEFFER, gestionnaire du camping
- Mme Elisabeth CASTORIANO représentant le syndicat de l'hôtellerie de plein-air
- Mme Isabelle FICHAUX-JONKER, syndicat de l'hôtellerie de plein air

Etaient excusés :

- M. Charles BOSSHARDT, chef du service RTM
- M. Pierre GOTTARDI, Chef du Pôle Eau DDT

Il est rappelé que ces visites ont pour but de vérifier que les cahiers de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation soient bien conformes aux risques affichés et que les matériels de protection soient présents et en état de fonctionnement.

Cet établissement classé 4*Tourisme pour 235 emplacements et 14 locations est soumis aux risques, Inondation type fort par le Verdon en cas de crue ou de lâchers EDF, Feux de Forêts type moyen et technologique par rupture des barrages de Castellon et de Chaudanne

Ce terrain est bien entretenu, les emplacements sont bien matérialisés, les consignes d'évacuation en 5 langues sont affichées ainsi que le plan de sécurité et d'évacuation et les consignes météo à l'accueil et aux sanitaires.

Concernant la sécurité incendie:

- Munir tous les points d'eau d'une lance. Il est, par ailleurs, conseillé de disposer un panneau « point incendie » sur tous ces points.
- Mettre un point d'eau incendie sur le mur extérieur de la piscine
- Maintenir en l'état le débroussaillage
- Indiquer, sur le plan, la sortie de secours près du point de rassemblement

Concernant le risque inondation :

- conforter la berge en enrochement en vrac qui protège les emplacements 35 à 38 situé afin de prévenir une aggravation de l'érosion constatée et une exposition des emplacements précités aux très forts débits du Verdon.

Ces prescriptions sont à réaliser dans les plus brefs délais.

Le gestionnaire a été informé que toute intervention dans le cours d'eau, suite à une demande du groupe de visite, doit être précédée d'une procédure loi sur l'eau, les demandes formulées par le groupe de visite ne valant pas autorisation administrative.

Tous les membres présents émettent un avis **FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de ce terrain.

Pour le préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Castellane



Charbel ABOUD

DESTINATAIRES

Monsieur le Maire de CASTELLANE

Madame le Directeur Départemental des Territoires
(à l'attention de MM. Pierre RAYMOND et de M. Pierre GOTTARDI)

Monsieur le Colonel, Commandant le groupement de Gendarmerie des Alpes
de Haute-Provence

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
(à l'attention de M. le Lt LOUTZ))

Monsieur le Chef du Service de Restauration en Montagne

Madame Elisabeth CASTORIANO, présidente du syndicat départemental de
l'hôtellerie de plein air
Domaine du Verdon
04120 CASTELLANE

Mme Isabelle FICHAUX-JONKER
Syndicat de l'hôtellerie de plein air
Camping Chasteuil Provence
04120 CASTELLANE

6.3 DIAGNOSTIC FAUNE / FLORE – ALPAGES

Camping Indigo Gorges du
Verdon

CAMPINGS
**indi
go!**

7 juin 2016

Extension du camping Indigo des Gorges du Verdon – commune de Castellane (04)

Diagnostic faune-flore-habitat

ALP'PAGES Environnement
71 rue de l'Eperon - 38920 CROLLES
06.80.62.92.90
ippages@alp-pages.fr
SIRET : 520 075 193 00018


ALP'PAGES
ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Contexte et objectifs de l'étude | 6 |
| 1.1 | LOCALISATION DU PROJET ET CONTEXTE | 6 |
| 1.2 | PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE | 8 |
| 2 | Méthodologie de l'étude | 9 |
| 2.1 | BIBLIOGRAPHIE | 9 |
| 2.2 | INVESTIGATIONS DE TERRAIN | 9 |
| 2.2.1 | PERIMETRE DE PROSPECTION | 9 |
| 2.2.2 | DATES DE PROSPECTION | 10 |
| 2.3 | INVENTAIRES FLORISTIQUES ET HABITATS | 10 |
| 2.3.1 | RELEVES DE VEGETATION | 10 |
| 2.3.1.1 | Relevés phytosociologiques de la végétation | 10 |
| 2.3.1.2 | Détermination des habitats naturels | 11 |
| 2.3.2 | INVENTAIRES FAUNISTIQUES | 11 |
| 2.3.2.1 | Inventaire des mammifères | 11 |
| 2.3.2.2 | Inventaire de l'Avifaune | 12 |
| 2.3.2.3 | Méthodologie d'inventaire des Reptiles | 13 |
| 2.3.2.4 | Méthodologie d'inventaire des Amphibiens | 13 |
| 2.3.2.5 | Méthodologie d'inventaire des Invertébrés | 14 |
| 2.4 | ANALYSE, SYNTHÈSE ET EVALUATION ECOLOGIQUE DES DONNEES COLLECTEES SUR LE TERRAIN | 15 |
| 2.4.1 | BASES SCIENTIFIQUES ET REGLEMENTAIRES UTILISEES POUR L'EVALUATION ECOLOGIQUE | 15 |
| 2.4.2 | EVALUATION ECOLOGIQUE DES HABITATS, DES ESPECES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES | 16 |
| 2.4.3 | ANALYSE DES HABITATS D'ESPECES ET DE L'UTILISATION DES MILIEUX | 17 |
| 3 | SYNTHÈSE DES DONNEES NATURALISTES ET EVALUATION PATRIMONIALE | 20 |
| 3.1 | PRESENTATION DES HABITATS NATURELS ET SEMI NATURELS | 20 |
| 3.1.1 | LA PINEDE A PIN SYLVESTRE | 20 |
| 3.1.2 | LA PELOUSE A BROME ERIGE | 21 |
| 3.1.3 | LA PELOUSE A FETUQUE | 22 |
| 3.1.4 | ÉVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES CONCERNANT LES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS | 22 |
| 3.2 | LA FLORE | 24 |
| 3.2.1 | ESPECE VEGETALE PROTEGEE | 24 |
| 3.2.2 | ESPECES VEGETALES REGLEMENTEES | 25 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 3.2.3 | ESPECES VEGETALES RARES | 25 |
| 3.3 | LA FAUNE | 25 |
| 3.3.1 | MAMMIFERES | 25 |
| 3.3.1.1 | Espèces présentes | 25 |
| 3.3.1.2 | Espèces sensibles..... | 26 |
| 3.3.1.2.1 | LA NOCTULE DE LEISLER | 26 |
| 3.3.1.2.2 | LA PIPISTRELLE DE KULH..... | 27 |
| 3.3.1.2.3 | LA SEROTINE BICOLORE | 29 |
| 3.3.1.2.4 | UTILISATION DU SITE PAR LES CHIROPTERES | 31 |
| 3.3.1.3 | Espèces potentielles de Mammifères à enjeux..... | 32 |
| 3.3.2 | AVIFAUNE | 33 |
| 3.3.2.1 | Espèces présentes | 33 |
| 3.3.2.2 | Les espèces sensibles..... | 35 |
| 3.3.2.2.1 | LE VERDIER D'EUROPE..... | 35 |
| 3.3.2.2.2 | LE GRIMPEREAU DES JARDINS..... | 36 |
| 3.3.2.2.3 | LE PIC EPEICHE | 37 |
| 3.3.2.2.4 | LE PINSON DES ARBRES | 38 |
| 3.3.2.2.5 | LA MESANGE BLEUE | 39 |
| 3.3.2.2.6 | LA MESANGE CHARBONNIERE..... | 40 |
| 3.3.2.2.7 | LE POUILLOT VELOCE..... | 42 |
| 3.3.2.3 | Espèces potentielles d'Oiseaux | 43 |
| 3.3.2.4 | Cartographie des espèces d'oiseaux du site..... | 43 |
| 3.3.3 | REPTILES ET AMPHIBIENS | 44 |
| 3.3.3.1 | Espèces présentes | 44 |
| 3.3.3.2 | Espèces potentielles | 44 |
| 3.3.3.3 | Cartographie | 46 |
| 3.3.4 | LES INSECTES | 46 |
| 3.4 | SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES ET EVALUATION DES ENJEUX | |
| | DES HABITATS D'ESPECES | 46 |
| 3.4.1 | SYNTHESE | 46 |
| 3.4.2 | HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES | 47 |
| 4 | CONCLUSION | 50 |

FIGURES

| | | |
|---------|---|----|
| Fig. 1. | Localisation du projet | 6 |
| Fig. 2. | Localisation des nouveaux emplacements | 7 |
| Fig. 3. | Localisation du périmètre d'étude | 8 |
| Fig. 4. | Exemple de loges de Pics (à gauche, Pic épeiche – à droite, Pic vert) | 12 |
| Fig. 5. | Cartographie des habitats naturels | 23 |
| Fig. 6. | Cartographie des enjeux des habitats naturels | 24 |

| | | |
|----------|--|----|
| Fig. 7. | Sonogrammes..... | 31 |
| Fig. 8. | Localisation des oiseaux nicheurs du site..... | 43 |
| Fig. 9. | Localisation des reptiles sur le site | 46 |
| Fig. 10. | Cartographie des enjeux des habitats d'espèces | 49 |

TABLEAUX

| | | |
|-----------|--|----|
| Tabl. 1 - | Éléments de différenciation des principaux groupes d'espèces d'insectes xylophages | 14 |
| Tabl. 2 - | Définition des sensibilités des espèces | 19 |
| Tabl. 3 - | Liste des Mammifères relevés sur le site | 25 |
| Tabl. 4 - | Répartition des contacts de Chiroptères sur le site (17 mai 2016)..... | 31 |
| Tabl. 5 - | Liste des Oiseaux relevés sur le site et leur sensibilité | 34 |
| Tabl. 6 - | Liste des Reptiles présents sur le site et enjeux..... | 44 |
| Tabl. 7 - | Liste des Reptiles et Amphibiens potentiels sur le site et enjeux | 45 |
| Tabl. 8 - | Analyse des enjeux des habitats d'espèces | 48 |

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1 Localisation du projet et contexte

Le site d'étude est localisé au sud de la commune de Castellane, dans le département des Alpes de Haute Provence (04), dans les gorges du Verdon.

Le projet consiste à l'agrandissement contigu du camping existant sur une surface d'environ 2 ha, permettant de proposer 50 emplacements supplémentaires.

Le présent rapport expose les éléments du diagnostic environnemental des habitats naturels, de la faune et de la flore, et l'analyse des enjeux environnementaux sur ces éléments du diagnostic écologique initial. Il doit permettre d'identifier les enjeux environnementaux existants sur l'emprise du projet.

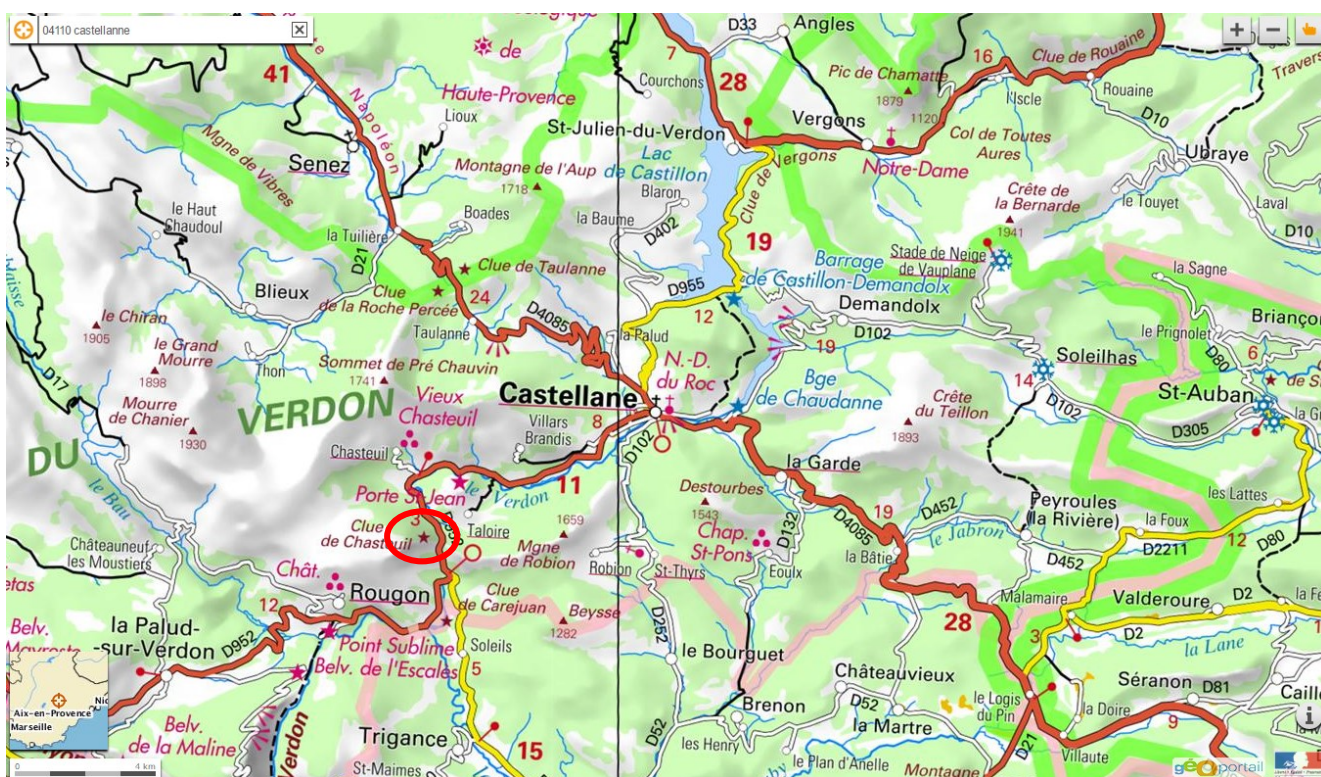


Fig. 1. Localisation du projet

SOURCE : WWW.GEOPORTAIL.FR - 2015

Le périmètre de prospection intègre la totalité de la parcelle sur laquelle le projet d'agrandissement sera réalisé, en prenant en compte les fonctionnalités des habitats naturels présents.

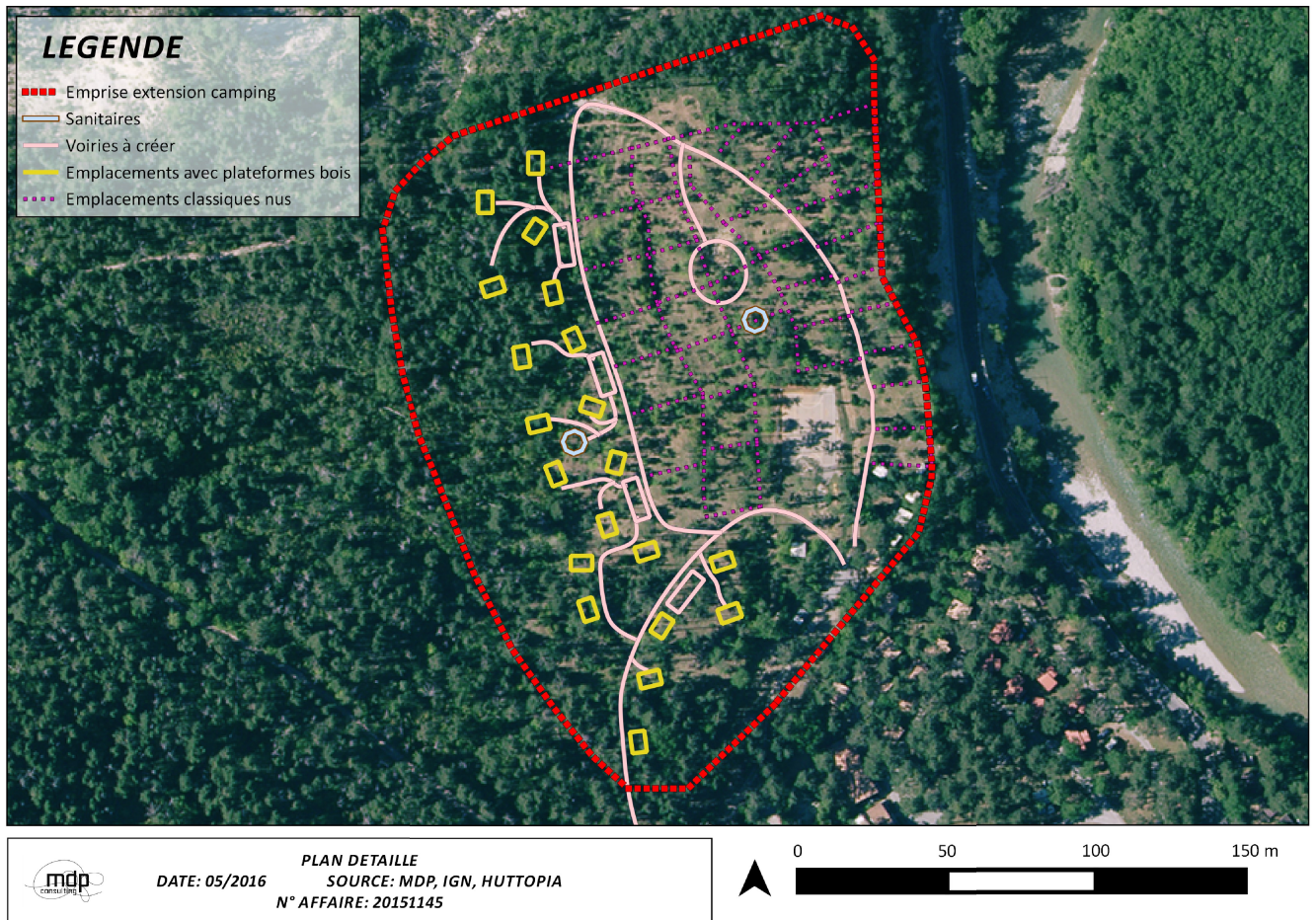


Fig. 2. Localisation des nouveaux emplacements

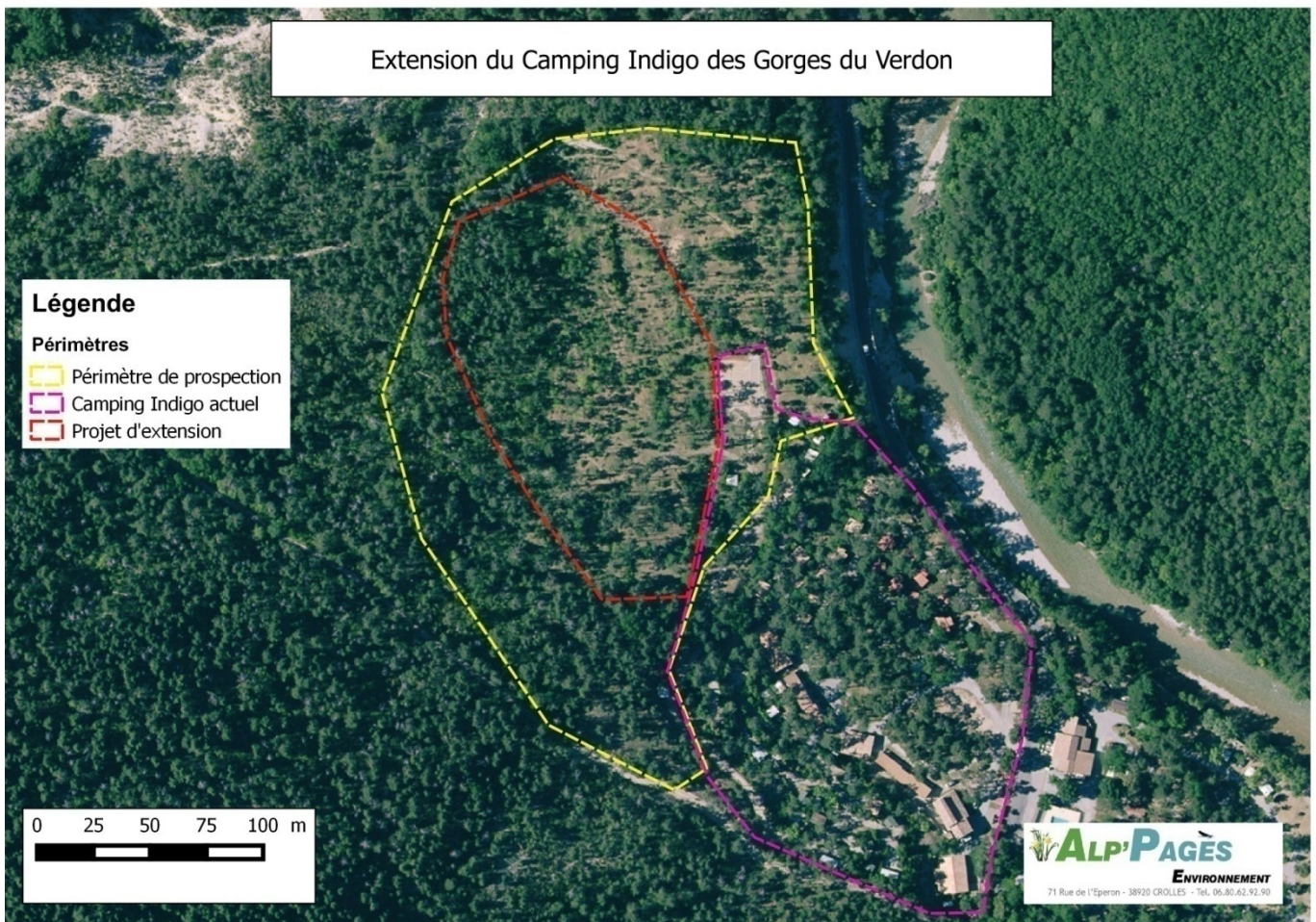


Fig. 3. Localisation du périmètre d'étude

1.2 Présentation de la zone d'étude

L'altitude (660 m) et la position bioclimatique (Alpes du Sud) placent le site d'étude dans l'étage de végétation du supra-méditerranéen. La végétation est composée de boisements de Pin sylvestre et de Chêne pubescent.

Le diagnostic initial de l'environnement établi dans ce document consiste à caractériser les enjeux environnementaux de la zone d'étude par la réalisation de recherches bibliographiques et d'inventaires floristiques et faunistiques. Dans le cadre de cette évaluation environnementale simplifiée, les missions suivantes ont donc été réalisées au printemps 2016 :

- Recherche bibliographique et synthèse,
- Inventaire floristique avec descriptions fonctionnelle, écologique et naturaliste des stations identifiées,
- Inventaire faunistique (Oiseaux, Mammifères, Reptiles, Amphibiens, Insectes),
- Caractérisation et hiérarchisation des différents habitats naturels selon leur diversité, leur richesse écologique et les espèces à enjeux qui leur sont inféodées,
- Cartographies des habitats et géolocalisation des espèces d'intérêt patrimonial,
- Bioévaluation des enjeux d'ordre écologique et sensibilités des espaces naturels.

2 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

2.1 Bibliographie

L'état initial du site est appréhendé à partir de l'exploitation des données issues des inventaires, des études et des cartographies déjà réalisés sur le territoire étudié, et de l'interprétation des photographies aériennes ainsi que des cartes IGN au 1/25 000. La consultation bibliographique a été effectuée auprès des organismes territoriaux (sites Internet et contacts) :

- Direction de l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur (DREAL),
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO - www.faune-paca.org),
- L'Office National de Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- Le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)
- La Base de données SILENE
- L'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE),
- Réseau Natura 2000
- ...

2.2 Investigations de terrain

L'expertise de l'état initial se décline en plusieurs relevés naturalistes dont la méthodologie est décrite dans les paragraphes suivants.

Les inventaires ont été réalisés par Jean-Philippe PAGES, Docteur en biologie et gérant de ALP'PAGES Environnement.

2.2.1 Périmètre de prospection

Le périmètre de prospection englobe la totalité du site d'agrandissement du camping. Il est constitué des éléments suivants :

- Des boisements de Pin sylvestre et Chêne pubescent ;
- Des pelouses à Brome dressé ;
- Des pelouses sèches de Fétuque.

2.2.2 Dates de prospection

Les prospections de terrain se sont déroulées sur plusieurs ½ journées ☺

- 24 février 2016 am - inventaire avifaune et habitats (T°13C, ensoleillé voilé, vent faible)
- 22 avril 2016 am - inventaire flore printanière (T°12°C, nuageux à pluvieux, vent modéré)
- 16 mai 2016 am - inventaire flore et faune (T°18°C, nuageux, vent modéré)
- 16-17 mai 2016 nuit – inventaire chiroptères (T° Nuit fraîche, nuageuse à dégagée, vent faible)
- 17 mai 2016 matin (6h-10h) – inventaire avifaune (T°13C, ensoleillé, vent faible)

2.3 Inventaires floristiques et habitats

2.3.1 Relevés de végétation

2.3.1.1 Relevés phytosociologiques de la végétation

Les inventaires floristiques sont des relevés systématiques et exhaustifs des taxons botaniques présents dans les différentes unités de végétation. Ils permettent l'identification des plantes présentes dans les différents milieux naturels. Plusieurs relevés phytosociologiques ont ainsi été réalisés dans des conditions stationnelles homogènes pour chaque unité de végétation identifiée. L'aire minimale de relevé est définie par la structure de la végétation :

- 1 à 5 m² dans les communautés amphibies et rocheuses ;
- 10 à 20 m² dans les pelouses ;
- 20 à 50 m² pour les prairies
- 50 à 100 m² pour les landes
- 300 à 1 000 m² pour les boisements

Les paramètres stationnels tels que l'altitude, l'exposition, le relief (et microrelief), la pente (intensité et forme), la roche mère, les coordonnées GPS (Lambert 93) sont notés. La composition floristique (liste des espèces) et le recouvrement total sont également déterminés. Pour chaque taxon, la fréquence et de la distribution dans le relevé est estimée par un coefficient d'abondance dominance :

- 5 = recouvrement (R) supérieur à 75 %
- 4 = 50 < R < 75 %
- 3 = 25 < R < 50 %
- 2 = 5 < R < 25 %
- 1 = 1 < R < 5 %
- + = R < 1 %

L'analyse (informatique et autécologique) des tableaux de relevés permet d'identifier les espèces caractéristiques de chaque association végétale (au niveau de l'association). La nomenclature utilisée pour décrire les espèces est celle du code international de nomenclature botanique (Index synonymique de la Flore de France de Kerguelen, TAXREF 8 - décembre 2014). La nomenclature des associations végétales est définie

grâce au Prodrome des végétations de France, référentiel national phytosociologique classant les groupements végétaux dans un système hiérarchique, de la classe à la sous-association.

Sur l'ensemble des sites de prospection, une recherche attentive a été portée sur les espèces possédant un statut législatif de protection et/ou de rareté dont la liste est établie à partir des données existantes de la bibliographie avant la phase de prospection de terrain. La présence de ces espèces patrimoniales induit le pointage GPS de la station, mais également la prise de données concernant la plante :

- Nombre d'individu : nombre total/fleuri, fructification
- Paramètres stationnels : altitude, topographie, exposition, roche mère, humus,
- Paramètres d'habitat d'espèces : relevé phytosociologique complet

2.3.1.2 Détermination des habitats naturels

De manière concomitante, les différents habitats naturels ont été identifiés et leurs limites cartographiées. A partir des relevés floristiques, les habitats ont été caractérisés selon leur intérêt communautaire, voire prioritaire, au niveau de la Directive Habitats de l'Union Européenne (92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992). Les nomenclatures CORINE et EUR 27 attribuent un code et/ou une appellation écosystémique à l'alliance phytosociologique caractérisée afin de classer chaque formation végétale selon les normes européennes. Ces catalogues, outils pour la description de sites d'importance pour la conservation de la nature en Europe, classent les différents biotopes selon leur flore constituante, leur fonctionnement écologique et leur environnement abiotique. Les inventaires de végétation, tant au niveau des plantes vasculaires qu'au niveau des Bryophytes, ont permis l'identification des plantes présentes dans les différents milieux naturels. Une approche phytosociologique est privilégiée pour chaque habitat déterminé lors de la phase précédente, ainsi que pour chaque habitat identifié lors des prospections de terrain. Un relevé exhaustif de végétation a été effectué et repéré (GPS) sur des zones représentatives de ces habitats.

2.3.2 Inventaires faunistiques

2.3.2.1 Inventaire des mammifères

Les mammifères (i.e. grande faune, petits carnivores et micro-mammifères) sont inventoriés respectivement par observation directe, recherches de traces et indices de présence dans les habitats favorables à leur développement. Si l'identification par observation directe des individus est relativement simple à mettre en œuvre, de nombreux mammifères restent discrets la journée. L'inventaire est donc réalisé de manière indirecte par observation des indices de présence :

- Coulées ou passage préférentiels
- Reliefs de repas
- Terriers
- Marques territoriales, fèces
- Signes divers (ossements, bois de cervidés, poils)

Les recensements des traces se font surtout le printemps et l'été le long des lisières forestières, des layons, en bordures de chemins, Pour les micromammifères, les pelotes de réjection de chouette trouvées sont prélevées et les restes de repas contenus dans ces dernières (ossements de micromammifères et/ou passereaux) sont déterminés en laboratoire.

2.3.2.2 Inventaire de l'Avifaune

L'inventaire de l'avifaune se base sur une prospection de terrain (observation et écoute des chants) au moyen de la technique mixte des transects couplés aux points d'écoute. L'observateur parcourt le site et note tous les contacts auditifs et/ou visuels (individus, plumées, chants, cris, nids, etc.) obtenus lors du transect. Il réalise les inventaires durant les périodes de la journée les plus favorables (**1h après le lever du soleil, entre 6h et 11h**). Sur des lieux spécifiques et pertinents de son itinéraire, il réalise des points fixes d'écoute d'une quinzaine de minutes au cours desquels il relève les déplacements et identifie les chants. Cette période permet en effet de déceler des individus supplémentaires (espèces cryptiques ou peu loquaces).

Les points d'écoutes sont choisis pour permettre une écoute optimale sur le secteur d'étude, en prenant en compte les différentes expositions du versant, la distance maximale d'audition des chants et les différents habitats potentiels des espèces.

Les cavités arboricoles sont également recherchées sur les sites favorables à la nidification des espèces de Chouettes/Hiboux mais aussi des Pics (bois clairs, arbres morts, etc.), les chouettes étant des opportunistes des cavités de Pic épeiche notamment. Concernant les rapaces diurnes, la recherche de nid s'effectue si la présence d'une espèce est avérée sur le site (espèce relevée à plusieurs reprises sur le site). Au vu du milieu, les espèces potentielles seront surtout arboricole, avec des nids en coupe relativement imposants sur des arbres de grande taille.



Fig. 4. Exemple de loges de Pics (à gauche, Pic épeiche – à droite, Pic vert)

Les statuts biologiques (nicheur, hivernant, etc.) des oiseaux et le nombre d'individus observés et/ou écoutés ont été définis, pour ainsi définir au mieux les enjeux locaux de conservation. Une représentation cartographique reprenant les enjeux avifaunistiques a été réalisée au fur et à mesure de l'avancement des inventaires.

2.3.2.3 Méthodologie d'inventaire des Reptiles

Les inventaires des Reptiles se basent sur deux techniques :

- L'observation directe ainsi que la recherche de mues dans les habitats favorables et sur les sites d'intérêt, en portant une attention particulière aux endroits ensoleillés et abrités utilisés comme lieux d'insolation. Les visites ont lieu au printemps, alors que les animaux recherchent au maximum le soleil et avant les trop fortes chaleurs.
- La pose de plaques : Les reptiles sont des organismes ectothermes (= dont la température corporelle est la même que celle du milieu extérieur), ce qui les incite à se réfugier à l'abri ou sur les zones attractives que représentent les plaques d'inventaires. Celles-ci sont disposées au cours de l'hiver précédent la saison active sur des sites attrayants pour les reptiles, en particulier des lisières orientées plein sud, ou des zones avec une mosaïque d'habitats. Cette méthode n'a pas été mise en œuvre dans le cadre de ce projet.

La période d'échantillonnage la plus favorable se situe entre mars et juin. Les périodes de premières chaleurs printanières sont des moments à privilégier car les besoins thermiques des espèces sont importants à la sortie de l'hiver (mai-juin en fonction de l'altitude) et la végétation est également plus réduite à cette saison, ce qui facilite le repérage des espèces. La fin des grandes chaleurs estivales (fin août septembre) marque aussi une période favorable à l'inventaire de ces espèces.

2.3.2.4 Méthodologie d'inventaire des Amphibiens

L'inventaire des Amphibiens se déroule dès le printemps en deux phases :

- Une phase d'inventaire nocturne sur chaque site : les amphibiens adultes font l'objet d'une recherche visuelle dans l'eau à la tombée de la nuit incluant obligatoirement la période de reproduction. La détection visuelle est complétée par des points d'écoute afin d'identifier les mâles chanteurs avec détection et reconnaissance des chants, sur une durée de 15 minutes par station.
- Une phase d'inventaire diurne complémentaire permet d'identifier les pontes, les têtards et de rechercher des juvéniles. Les individus présents font l'objet d'une capture numérique. Les données concernant le nombre d'individu pour chaque espèce), les pontes, têtards et juvéniles sont récoltées durant cette phase.

Une analyse des éléments récoltés est ensuite effectuée, en particulier au regard des enjeux et des statuts de protection de chacune des espèces rencontrées.

2.3.2.5 Méthodologie d'inventaire des Invertébrés

Concernant les Insectes, espèces représentatives de la qualité des milieux naturels, les inventaires sont réalisés en fonction des groupes suivants :

- L'inventaire des **Lépidoptères Rhopalocères** (Papillons) : l'échantillonnage se fait à vue et par capture-relâché au filet des adultes sur l'ensemble des milieux ouverts et des lisières forestières. La méthodologie de ces inventaires diurnes consiste à noter et à compter systématiquement l'ensemble des espèces (Rhopalocères et hétérocères ayant une activité diurne), observées de part et d'autre d'un parcours prédéfini au GPS, ciblé sur les habitats de chaque groupe inventorié. Elle permet également de couvrir l'ensemble des milieux aquatiques, ouverts et pré-forestiers rencontrés sur le site. L'inventaire est complété par des observations ponctuelles d'espèces non inventoriées lors du transect. Différentes données décrivant les stations et milieux ainsi que la biologie et l'écologie des espèces rencontrées sont systématiquement collectées et standardisées dans une fiche de terrain en vue d'une exploitation ultérieure.
- L'inventaire des **Orthoptères et des Odonates** suit le même protocole que décrit ci-avant, respectivement sur les lisières et milieux ouverts pour les premiers, sur les zone humides et sources pour les seconds (avec recherche des exuvies).
- L'inventaire des **Coléoptères** est réalisé essentiellement sur les lisières, les bois morts et dans la litière des boisements des sites. Les adultes font l'objet d'une capture pour identification avant d'être relâchés.
- Cas des **insectes xylophages et saproxylophages** : Les insectes xylophages au sens large sont des consommateurs de matière ligneuse au cours de tout ou d'une partie de leur cycle de développement. Ils se différencient en 4 grands groupes : Coléoptères, Hyménoptères, Lépidoptères, et Diptères, mais sont principalement représentés par des Coléoptères (Grand capricorne *Cerambyx cerdo* Linnaeus, 1758 ; Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* Linnaeus, 1758 ; ...). La méthodologie d'inventaire se base sur la recherche d'individus ou de traces (trous dans le bois par exemple), comme décrite ci-après pour les coléoptères.

| Groupes d'espèces | Taille des adultes | Galeries | Forme du trou de sortie des adultes | Dimension du trou de sortie des adultes (diamètre ou grande largeur) |
|-------------------------------|---|---|-------------------------------------|--|
| Scolytes | 1 à 4 mm petits Coléoptères globuleux | Largeur constante (1 à 3 mm), colorée en brun | Circulaire | 1 à 3 mm |
| Platype | 5 à 6 mm petit Coléoptère allongé | Largeur constante (2 à 3 mm), colorée en brun | Circulaire | 2 à 3 mm |
| Cerambycides = longicornes | 10 à 50 mm Coléoptère à grandes antennes | Largeur augmentant progressivement jusqu'à la chambre de nymphose, section elliptique | Elliptique | 5 à 30 mm |
| | 10 à 50 mm | Largeur augmentant progressivement jusqu'à la chambre de nymphose, section circulaire | Circulaire | 5 à 15 mm |
| Sirex | aspect de guêpe, « pointe » à l'abdomen | Largeur augmentant progressivement jusqu'à la chambre de nymphose, section circulaire | | 5 à 15 mm |

Tabl. 1 - Éléments de différenciation des principaux groupes d'espèces d'insectes xylophages (INRA, 2000)

- Toutes les autres espèces d'Arthropodes (Insectes et Arachnides) rencontrées lors des prospections sont systématiquement répertoriées et déterminées.

2.4 Analyse, synthèse et évaluation écologique des données collectées sur le terrain

2.4.1 Bases scientifiques et réglementaires utilisées pour l'évaluation écologique

L'évaluation écologique des espèces est fondée sur les listes rouges (travaux scientifiques reflétant le statut des espèces rares ou menacées à l'échelle d'un territoire) ainsi que des textes réglementaires suivants :

➤ **A l'échelle européenne**

- DO : Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 modifiée, dite « Directive Oiseaux » et concernant la conservation des oiseaux sauvages :
 - Annexe I : espèces dont la protection nécessite la mise en place des Zones de Protection Spéciales (ZPS)
- DH : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « Directive Habitat » et ayant pour objectif d'assurer le maintien et la diversité biologique par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage :
 - Annexe I : habitats d'intérêt communautaire (en danger de disparition, rares ou remarquables)
 - Annexe II : espèces d'intérêt communautaire (en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques)
- CB : Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe :
 - Annexe I : espèces de flore strictement protégées
 - Annexe II : espèces de faune strictement protégées
 - Annexe III : espèces de faune protégées
- CW : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). C'est un accord international entre Etats qui a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent :
 - Annexe I : espèces menacées d'extinction dont le commerce international de leurs spécimens est interdit
 - Annexe II : commerce international des espèces protégées autorisé mais d'une façon réglementée et limitée à un niveau qui ne compromet pas la survie de l'espèce

➤ **Textes réglementaires à l'échelle nationale et régionale**

- Arrêté du 20 janvier 1982 modifié le 23 mai 2013, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national,
- Arrêté du 23 avril 2007 version consolidée au 07 octobre 2012, fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire

- Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées et menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département
- Arrêté du 3 mai 2007 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire
- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire

➤ **Listes scientifiques à l'échelle nationale et régionale**

- Liste rouge des espèces menacées en France – Orchidées (UICN France, MNHN, FCBN & SFO, 2010)
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (Bigot et al, 2009)
- Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (Cornolet-Tirman et al, 2008)
- Liste rouge des amphibiens et reptiles de France métropolitaine (Haffner et al, 2008)
- Liste rouge des insectes de France métropolitaine (Guilbot, 1994)
- Liste rouge des odonates de France métropolitaine (SFO, 2009)
- Liste rouge des orthoptères de France métropolitaine (Sardet et Defaut, 2004)
- Liste rouge des coléoptères saproxylophages de France métropolitaine (Brustel, 2004)
- Listes des espèces et habitats naturels déterminants pour les ZNIEFF de PACA

Ces listes rouges déclinent le statut de conservation des espèces en fonction des classes suivantes : RE : Disparu de la région (nicheur éteint), CR : En danger critique d'extinction (très rare), EN : En danger d'extinction (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué.

2.4.2 Evaluation écologique des habitats, des espèces floristiques et faunistiques

Les enjeux des habitats et espèces, fondés sur leur statut de protection et de rareté seront déclinés selon 4 classes d'enjeux de conservation local :

➤ **ENJEUX TRES FORTS**

- Habitats d'intérêt communautaire prioritaire : Annexe I de la Directive Habitats
- Habitats naturels ou secteurs du site très fragiles, déterminants et essentiels au développement d'une population d'espèce protégée menacée : statut de protection national et international
- Espèces microendémiques (aire de répartition tout au plus équivalente à la surface de quelques communes) ou très menacées sur l'intégralité de leur aire de répartition au point qu'elle soit devenue très fragmentée

➤ **ENJEUX FORTS**

- Habitats d'intérêt communautaire : Annexe I de la Directive Habitats
- Habitats ou secteurs du site représentatifs, favorables au développement d'une espèce protégée présente ou fortement potentielle possédant un statut de protection national et régional
- Espèces endémiques d'une aire relativement restreinte (équivalente à un département ou une région française) et modérément menacées sur l'intégralité de leur aire de répartition, c'est-à-dire en cours

de régression avérée

➤ **ENJEUX MODERES**

- Habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation moyen : Annexe I de la Directive Habitats
- Habitats ou secteurs du site utilisés pendant une partie du cycle biologique d'une espèce protégée mais non déterminante dans la survie de l'espèce (espèce protégée présente ou potentielle possédant un statut de protection national et régional)
- Habitats ou secteurs du site représentatifs de développement d'une espèce remarquable non protégée (liste rouge nationale ou régionale)
- Espèces caractéristiques d'habitats naturels particuliers ou en limite d'aire de répartition (rares dans le domaine géographique considéré mais non menacées à l'échelle de leur aire de répartition globale) ou endémiques non menacées

➤ **ENJEUX FAIBLES**

- Zones à enjeux écologiques faibles à nuls : habitats naturels très dégradés, milieux anthropiques
- Espèces communes et ordinaires

2.4.3 Analyse des habitats d'espèces et de l'utilisation des milieux

A cette analyse « réglementaire », une analyse des habitats d'espèce (= milieu de vie de l'espèce composé de zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse, etc., et pouvant comprendre plusieurs habitats naturels) en présence sur le site est nécessaire.

Un ou plusieurs des habitats naturels du sites peuvent faire partie de l'habitat d'une espèce donnée. La sensibilité intrinsèque de l'espèce est définie à partir des statuts de protection communautaire et/ou nationale, et des menaces d'extinction ou de régression des populations d'espèces qui pèsent au niveau mondial, national et régional.

L'analyse s'appuie également sur la réalisation du cycle biologique de l'espèce sur le site, elle est définie en 4 à 5 phases selon les espèces :

- Hivernage : période très sensible de l'espèce où le dérangement influe sur la survie de l'individu ou de la colonie, pouvant remettre en cause la pérennité de la population. Deux niveaux sont utilisés pour l'analyse : hivernage avéré (noté « H ») et hivernage potentiel/ponctuel (noté « h ») ;
- Reproduction/nidification : période très sensible de l'espèce où le dérangement influe sur la survie de du juvénile, pouvant remettre en cause la pérennité de la population. Deux niveaux sont utilisés pour l'analyse : reproduction avérée (noté « R ») et reproduction potentielle/ponctuelle (noté « r ») ;
- Estivage (E ou e) : période pouvant être sensible pour les espèces inféodées à un gîte estival, moins sensible pour les espèces ubiquistes et mobiles. Deux niveaux sont utilisés pour l'analyse : estivage avéré (noté « E ») et estivage potentiel/ponctuel (noté « e ») ;
- Milieux de chasse ou de nourrissage : période pouvant être sensible pour les espèces spécialisées et inféodées à un milieu ou proie, moins sensible pour les espèces ubiquistes et mobiles. Deux

niveaux sont utilisés pour l'analyse : territoire de chasse avéré (noté « C ») et territoire de chasse potentiel/ponctuel (noté « c »)

- Migration (M) : période sensible pour l'espèce.

Au regard de ces éléments, et au regard de l'utilisation des habitats naturels dans les différentes phases du cycle biologique des espèces, les enjeux sont définis pour chaque espèce. L'analyse porte sur toutes les espèces inventoriées et sur les espèces potentielles présentant des sensibilités modérées à très fortes.

Cette analyse complète permettra entre autres de déterminer les habitats d'espèces pour lesquels une attention particulière doit être posée et pour définir les axes de conservation *in fine*.

Le tableau suivant résume le processus de définition des sensibilités spécifiques intrinsèques.

| Sensibilités | Statut de protection ou menace |
|---|--|
| SENSIBILITES INTRINSEQUES DE L'ESPECE | |
| ENJEUX TRES FORTS | <ul style="list-style-type: none"> • Directives communautaires (DH2 ou DOI) ET protection nationale (article 1 et 2) • Catégories CR ou EN (fortement menacée) des Listes Rouges • Directives communautaires (DH2 ou DOI) ET catégorie VU (menacée) des Listes Rouges • Protection nationale (article 1 et 2) ET catégorie VU (menacée) des Listes Rouges |
| ENJEUX FORTS | <ul style="list-style-type: none"> • Directives communautaires (DH2 ou DOI) • Protection nationale (article 1 et 2) • Catégorie VU (menacée) des Listes Rouges |
| ENJEUX MODERES | <ul style="list-style-type: none"> • Directives communautaires (DH4 ou DOI) • Protection nationale (article 3) • Protection régionale ou départementale • Catégorie NT (quasi menacée) des Listes Rouges |
| ENJEUX FAIBLES | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de protection communautaire ou nationale, • Catégorie LC (non menacée) des Listes Rouges |
| SENSIBILITES DE L'ESPECE INVENTORIEE AU REGARD DU SITE | |
| ENJEUX TRES FORTS | <ul style="list-style-type: none"> • Domaine vital strictement restreint au site de projet • Reproduction et hivernage avéré et strictement restreint au site de projet |
| ENJEUX FORTS | <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation régulière du site pour une partie de son cycle mais peut soit utiliser un autre habitat (hors site) pour la même phase du cycle, soit utiliser un autre habitat pour une autre partie de son cycle (exemple des migrateurs qui utilisent des habitats sahariens pour hiverner) • Reproduction avérée sur le site • Hivernage avéré sur le site |
| ENJEUX MODERES | <ul style="list-style-type: none"> • Reproduction ou hivernage potentiels sur le site • Nourrissage/gagnage/chasse avéré sur le site |
| ENJEUX FAIBLES | <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation occasionnelle ou opportuniste du site (transit, survol, proximité du domaine vital) |
| SENSIBILITES DE L'ESPECE POTENTIELLE AU REGARD DU SITE | |
| ENJEUX TRES FORTS | <p>Si inventaires réalisés en dehors des périodes optimales de contact de l'espèce ou pression d'inventaire trop faible (projet contraint) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Domaine vital strictement restreint au site de projet • Reproduction et hivernage avéré et strictement restreint au site de projet |
| ENJEUX FORTS | <ul style="list-style-type: none"> • Forte probabilité de reproduction ou hivernage, au regard des habitats d'espèce présents sur le site |
| ENJEUX MODERES | <ul style="list-style-type: none"> • Probabilité moyenne de reproduction ou hivernage, au regard des habitats d'espèce présents sur le site |
| ENJEUX FAIBLES | <ul style="list-style-type: none"> • Probabilité faible de reproduction ou hivernage, au regard des habitats d'espèce présents sur le site |

Tabl. 2 - Définition des sensibilités des espèces

3 SYNTHÈSE DES DONNÉES NATURALISTES ET ÉVALUATION PATRIMONIALE

3.1 Présentation des habitats naturels et semi naturels

Cette phase présente une caractérisation des habitats naturels et semi naturels de la zone d'étude (CORINE Biotope et EUR27), les espèces dominantes ainsi que leur valeur écologique.

Sur la zone d'étude, les formations végétales sont fortement marquées par :

- L'altitude,
- La roche mère,
- Les activités anthropiques.

Les prospections de terrain ont permis de déterminer les formations végétales appartenant aux unités suivantes :

- Les formations arborescentes,
- Les formations herbacées,

3.1.1 La pinède à Pin sylvestre

| | |
|-----------------------|--|
| CORINE BIOTOPE | 42.59 « Forêts supra-méditerranéennes de Pins sylvestres » 41.711 « Chênaies blanches occidentales et communautés associées de <i>Quercus pubescens</i> » |
| EUR 27 | - |

Cet habitat regroupe les forêts à faciès dominés par *Pinus sylvestris* des Chênaies thermophiles supra-méditerranéennes (41.7), en alternance, mélanges ou imbrications avec des bois de *Quercus pubescens*. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 42.59 x 41.711, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires.

La strate arborée est dominée par le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) accompagné par le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), et ponctuellement par du Pin noir d'Autriche (*Pinus nigra* subsp *nigra*). Le recouvrement de cette strate est hétérogène sur le site, relativement fort sur la partie haute (50 %) et non dominant sur la partie principale du projet d'extension (10 %). La strate arbustive est composée d'Alisier blanc (*Sorbus aria*), Genévrier commun (*Juniperus communis*), Buis (*Buxus sempervirens*) et de petits arbres comme l'Erable de Montpellier (*Acer monspessulanum*) et l'Erable à feuille d'obier (*Acer opalus*). Le recouvrement global de cette strate est 20 % environ sur la partie principale du projet d'extension, un peu plus élevé sur la partie haute du site (30 %). La strate herbacée est composée de Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), Sceau de Salomon (*Polygonatum odoratum*), ...

La Pinède à Pin sylvestre recouvre la partie haute du site, correspondant probablement à d'anciennes cultures abandonnées. Cet habitat est commun à très commun dans les Alpes du Sud et est dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Aucune menace ne pèse sur la conservation de cet habitat.

L'habitat des Pinède à Pin sylvestre est commun au niveau local et régional, et dans un bon état de conservation. L'enjeu local de conservation est qualifié de faible.

3.1.2 La pelouse à Brome érigé

| | |
|-----------------------|--|
| CORINE BIOTOPE | 34.326 « Mesobromion subméditerranéens » 34.3265 « Mesobromion des Alpes sud-occidentales » |
| EUR 27 | - |

Cet habitat regroupe les pelouses mésophiles fermées, habituellement riches en *Bromus erectus* et orchidées, situées à la périphérie du bassin méditerranéen, dans les Pyrénées orientales, les Corbières, les Causses, la Provence et le sud-ouest des Alpes. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 34.3265, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires.

Les strates arborées et arbustives correspondent à celles de l'habitat de la pinède à Pin sylvestre, avec un recouvrement dispersé et de l'ordre de 10 % en moyenne. La strate herbacée est dominées par les Poacées (*Bromus erectus*, *Brachypodium pinnatum*, *Elytrigia repens*, *Holcus lanatus*,...) et des nombreuses Fabacées (*Genista pilosa*, *Genista cinerea*, *Lotus corniculatus*, ...).

La pelouse à Brome érigé recouvre la partie principale du projet d'extension. Cet habitat est commun à très commun dans les Alpes du Sud et est dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Aucune menace ne pèse sur la conservation de cet habitat.

L'habitat de la pelouse à Brome érigé est commun au niveau local et régional, et dans un bon état de conservation. L'enjeu local de conservation est qualifié de faible.

3.1.3 La pelouse à Fétuque

| | |
|-----------------------|---|
| CORINE BIOTOPE | 34.33 « Prairies calcaires subatlantiques très sèches » 34.332H « Xerobromion des Alpes sud-occidentales » |
| EUR 27 | - |

Cet habitat regroupe formations xérophiiles ouvertes dominées par des graminées pérennes, formant des touffes, souvent riches en chaméphytes, colonisant les sols calcaires superficiels, souvent sur des pentes escarpées, au sommet des collines ou au sommet des falaises, dans le domaine sub-atlantique du Quercion pubescenti-petraea et de ses irradiations septentrionales, et dans les montagnes sub-méditerranéennes du nord de la péninsule italienne. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 34.3265, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires.

Les strates arborées et arbustives correspondent à celles de l'habitat de la pinède à Pin sylvestre, avec un recouvrement dispersé et de l'ordre de 10 % en moyenne. Cet habitat est positionné sur les sols très superficiels, formant des pelouses écorchées. La strate herbacée est composée par la Fétuque marginée (*Festuca marginata*), la Fétuque améthyste (*Festuca amethystinae*) accompagnées de l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*), de l'Hélianthème d'Italie (*Helianthemum oelandicum*) et Gaillet tricolore (*Galium tricornutum*).

La pelouse à Fétuque recouvre des zones écorchées réduite dans la partie principale du projet d'extension. Cet habitat est assez commun dans les Alpes du Sud et est dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Aucune menace ne pèse sur la conservation de cet habitat.

L'habitat de la pelouse à Fétuque est assez commun au niveau local et régional, et dans un bon état de conservation. L'enjeu local de conservation est qualifié de modéré.

3.1.4 Évaluation des enjeux écologiques concernant les habitats naturels et semi-naturels

Les habitats ont été cartographiés sur l'ensemble de la zone d'étude et sont présentés ci-après.

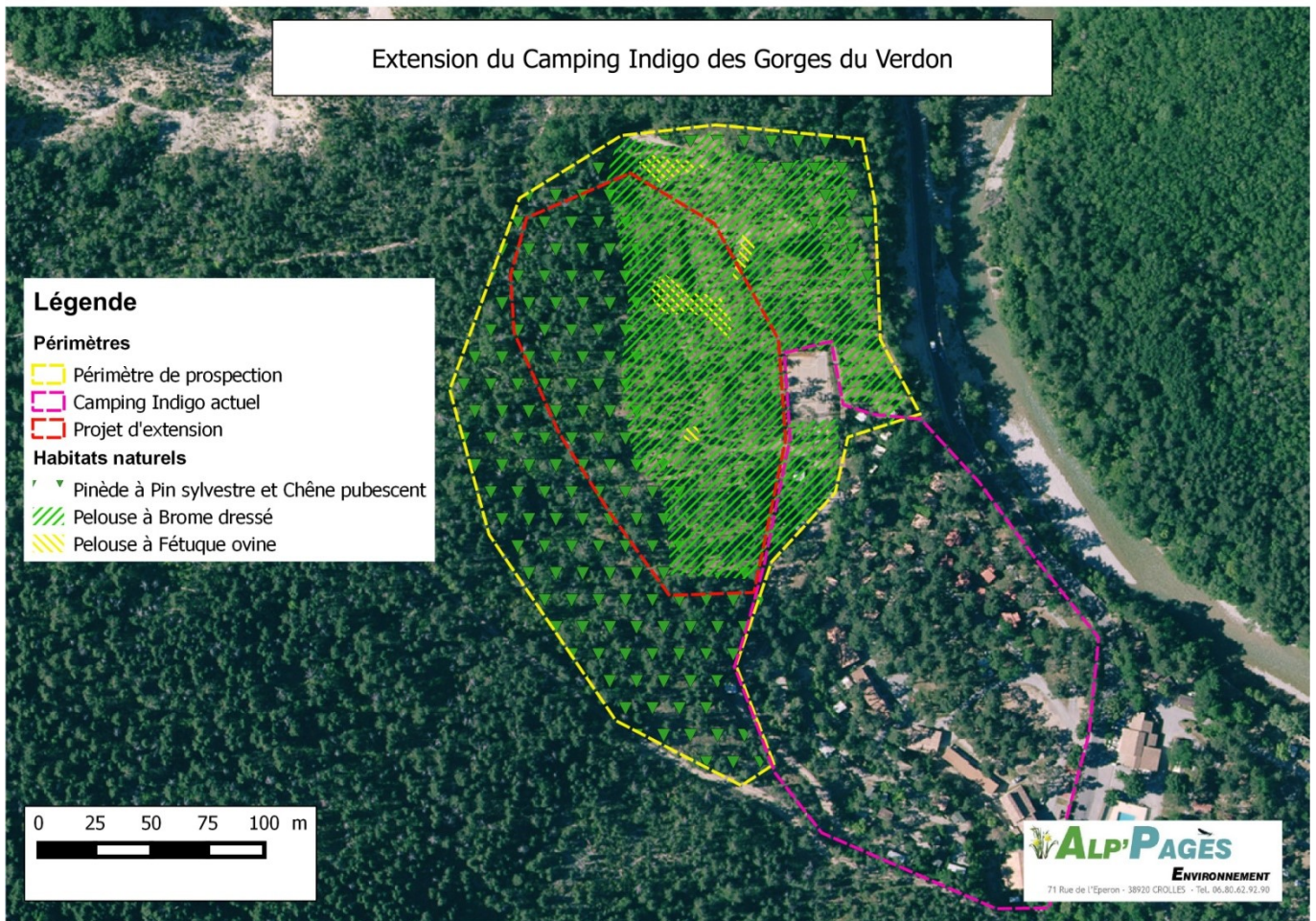


Fig. 5. Cartographie des habitats naturels

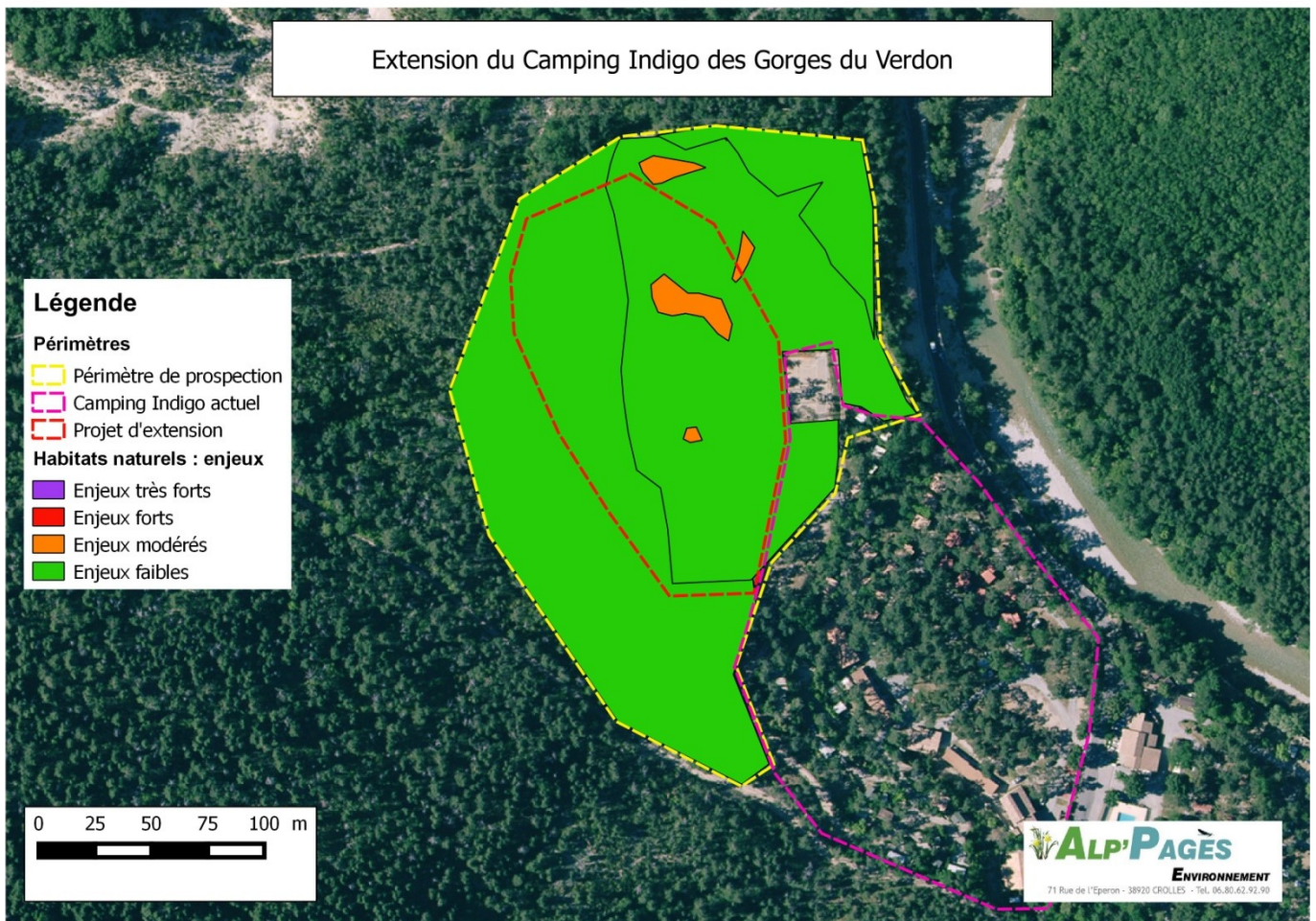


Fig. 6. Cartographie des enjeux des habitats naturels

3.2 La flore

Sur l'ensemble du site, 107 espèces végétales ont été recensées dans les différents habitats, dont un certain nombre sont des espèces végétales à enjeux soit parce qu'elles sont protégées au niveau communautaire, national, régional ou départemental, soit parce qu'elles sont inscrites sur les listes rouges nationale ou régionale.

3.2.1 Espèce végétale protégée

Aucune espèce végétale protégée n'a été relevée sur le site de projet.

3.2.2 Espèces végétales réglementées

Aucune espèce végétale n'est inscrite à l'Annexe B de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces protégées autorisées mais d'une façon réglementée et limitée à un niveau qui ne compromet pas la survie de l'espèce.

3.2.3 Espèces végétales rares

Aucune espèce végétale rare n'a été relevée sur le site de projet.

3.3 La faune

3.3.1 Mammifères

3.3.1.1 Espèces présentes

Six espèces de Mammifères ont été relevées sur le site. Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-après.

| Nom scientifique Nom vernaculaire | DH | PN | Liste rouge | | | Sensibilité de l'espèce | Habitat d'espèce sur le site |
|---|--------------|----------|-------------|--------|-----------|-------------------------|---|
| | | | Monde | Europe | France | | H / R / C |
| <i>Capreolus capreolus</i> Linnaeus, 1758 Chevreuil | | | LC | LC | LC | FAIBLE | Forêts, lisières, prairies |
| <i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl, 1817 Noctule de Leisler | An IV | X | LC | LC | NT | TRES FORTE | Arbres à cavités et bâtiments / Plans d'eau |
| <i>Pipistrellus kuhlii</i> Kuhl, 1817 Pipistrelle de Kuhl | An IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Bâtiments / Bâtiments / tous types de milieux |
| <i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758 Sanglier | | | LC | LC | LC | FAIBLE | Forêts |
| <i>Vulpes vulpes</i> Linnaeus, 1758 Renard roux | | | LC | LC | LC | FAIBLE | Forêts, lisières, prairies |
| <i>Vespertilio murinus</i> Linnaeus, 1758 Sérotine bicolore | An IV | X | LC | LC | DD | FORTE | Habitat rocheux / bâtiment / prairies |

Légende : Directive Habitat : Annexe II - Espèces ayant permis la désignation des Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **Protection nationale** : Arrêté du 23 avril 2007 modifié au 07 octobre 2012 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué, DD : Données insuffisantes **Enjeux** : valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort - **Habitat d'espèce sur le site** : H Hivernage, R Reproduction, C Chasse ou nourrissage

Tabl. 3 - Liste des Mammifères relevés sur le site

3.3.1.2 Espèces sensibles

3.3.1.2.1 La Noctule de Leisler

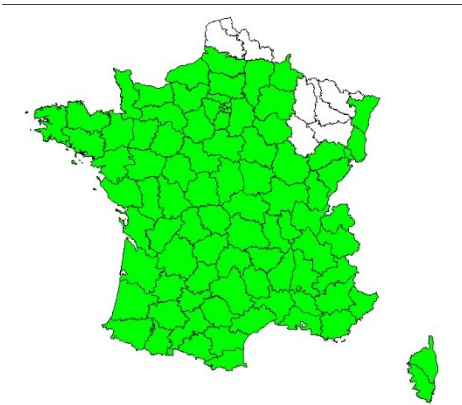
| | | |
|--------------------|---|---|
| CHORDATA- MAMMALIA | CHIROPTERA - VESPERTILIONIDAE | |
| | <i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl, 1817 - Noctule de Leisler | |
| |  | Distribution Présent partout en France |
| | | Morphologie Sa tête et son corps mesure de 48 à 72 mm pour une envergure de 260 à 340 mm et des avants bras de 38 à 47 mm. Espèce discrète à face et membranes alaires brunes, aux oreilles courtes et larges. Le pelage est brun gris à brun. Il est un peu plus clair sur le ventre. |
| | Phénologie et comportement C'est une espèce essentiellement forestière, notamment des forêts claires feuillues, souvent à proximité des zones humides où elle chasse. Elle chasse dès le coucher de soleil. Elle chasse au dessus de la canopée, au ras de l'eau, ou dans les allées forestières. Elle semble pouvoir chasser à plus de 100 m d'altitude. Ses proies sont capturées en vol. Elle préfère gober des insectes dans un essaim plutôt que chasser des proies isolées. Elle chasse même sous une pluie fine. Les gîtes de mise bas sont situés dans des grandes cavités arboricoles avec une ouverture généralement assez grande (20 cm) et regroupent 20 à 40 individus. Elles atteignent jusqu'à 150 individus lorsque les gîtes de mise bas sont situés dans un bâtiment. | |
| | Répartition France  | Habitat Elle vit dans les biotopes forestiers, plus généralement dans des forêts ouvertes avec des arbres grands et âgés, mais également dans les forêts résineuses. Elles chassent dans les vergers, les lisières, au-dessus des eaux des étangs et rivières, des prairies, ... Les femelles prospectent jusqu'à 17 km de leur gîte. Le gîte estival est situé dans les arbres en majorité où de petites colonies s'installent dans des fissures, cavités, ... Les mâles et les femelles sont séparés à cette période. Elle change de gîte estival tous les 3 jours en moyenne. Elle gîte également dans les bâtiments. Ses gîtes hivernaux sont également situés dans les arbres et les bâtiments. |
| | Vulnérabilité : Préoccupation mineure Liste rouge monde (2008) : LC Liste rouge Europe (2007) : LC Liste rouge France métropolitaine (2009) : NT | |
| | Etat de conservation - Directive Habitats Région alpine : Favorable Région atlantique : Favorable Région continentale : Favorable Région méditerranéenne : Favorable | |
| | Statut : Espèce réglementée International : Convention de Berne : Annexe II Convention de Bonn : Annexes II Convention de Bonn : Accord EUROBATS - ANNEXE 1 National : Mammifères protégés : Article 2 | |
| | Menaces locales Gestion forestière supprimant les arbres âgés ou morts Prédation par la Martre dans les cavités de Pic | |

| | |
|--------------------|--|
| CHORDATA- MAMMALIA | Tubage des cheminées où les Noctules sont piégées Victimes des éoliennes |
| | Mesures de gestion Conservation des bois morts et sénescents Mise en place de protection autour des éoliennes |

La Noctule de Leisler est une chauve-souris qui a ses gîtes estivaux dans de grandes cavités arboricoles. Ses habitats d'espèce sont constitués de forêts feuillues, et de cours d'eau, habitats non présents dans l'emprise du projet. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de faible au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.1.2.2 La Pipistrelle de Kuhl

| | | | |
|---|--|---|--|
| CHORDATA- MAMMALIA | CHIROPTERA - VESPERTILIONIDAE | | |
| | <i>Pipistrellus kuhlii</i> Kuhl, 1817 – Pipistrelle de Kuhl | | |
| | <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">  </td> <td> <p>Distribution La Pipistrelle de Kuhl est présente dans toute la France sauf dans le Nord-Pas-de-Calais et sur une partie du Nord-Est.</p> <p>Morphologie Petite espèce de 21 à 26 cm d'envergure pour une taille de 5,5 cm au maximum. Plutôt trapue, elle arbore un pelage dans les tons brun-caramel variables. Le ventre est plus clair, plus grisâtre. Son museau arrondi, ses petites oreilles triangulaires arrondies et son patagium sont brun foncé à noir. Un liseré beige clair sur le bord des membranes alaires caractérise cette espèce. Le mâle est plus petit que la femelle.</p> </td> </tr> </table> |  | <p>Distribution La Pipistrelle de Kuhl est présente dans toute la France sauf dans le Nord-Pas-de-Calais et sur une partie du Nord-Est.</p> <p>Morphologie Petite espèce de 21 à 26 cm d'envergure pour une taille de 5,5 cm au maximum. Plutôt trapue, elle arbore un pelage dans les tons brun-caramel variables. Le ventre est plus clair, plus grisâtre. Son museau arrondi, ses petites oreilles triangulaires arrondies et son patagium sont brun foncé à noir. Un liseré beige clair sur le bord des membranes alaires caractérise cette espèce. Le mâle est plus petit que la femelle.</p> |
|  | <p>Distribution La Pipistrelle de Kuhl est présente dans toute la France sauf dans le Nord-Pas-de-Calais et sur une partie du Nord-Est.</p> <p>Morphologie Petite espèce de 21 à 26 cm d'envergure pour une taille de 5,5 cm au maximum. Plutôt trapue, elle arbore un pelage dans les tons brun-caramel variables. Le ventre est plus clair, plus grisâtre. Son museau arrondi, ses petites oreilles triangulaires arrondies et son patagium sont brun foncé à noir. Un liseré beige clair sur le bord des membranes alaires caractérise cette espèce. Le mâle est plus petit que la femelle.</p> | | |
| | <p>Phénologie et comportement</p> <p>La Pipistrelle de Kuhl est polyphage, elle se nourrit de toutes sortes d'insectes (Lépidoptères, diptères, coléoptères, trichoptères, etc.), de grande taille de préférence (5 mm), selon les ressources disponibles. Elle chasse à faible altitude, par un vol peu spectaculaire à vitesse élevée qui lui offre de remarquables figures aériennes. Elle décrit de larges cercles dans les jardins et parcs, à proximité des lampadaires offrant le plus grand nombre d'insectes. Elle chasse souvent en petits groupes, augmentant ainsi le succès des attaques.</p> <p>Espèce mal connue, on lui reconnaît aujourd'hui une préférence pour les sites anthropiques, où elle séjourne en colonies mixtes. Seuls les mâles peuvent être solitaires en été.</p> <p>Les colonies de reproduction comptent jusqu'à 100 individus, pour la plupart femelles. Les naissances débutent entre mai et juin selon la localisation géographique, à raison d'un ou deux petits par femelle. L'élevage dure tout l'été. Les femelles sont très fidèles à leur site.</p> <p>En hiver, les individus hibernent en petits ou grands groupes selon le gîte.</p> | | |

| | |
|--|---|
| <p>Répartition France</p>  | <p>Habitat</p> <p>Espèce qui affectionne les agglomérations et les paysages agricoles, avec présence de sites ouverts humides et peu boisés.</p> <p>De la plaine jusqu'à 1000 m d'altitude, avec quelques exceptions à plus de 1000 m.</p> <p>Gîte d'hiver : tous types de bâtiments (maison, vieilles bâtisses abandonnées, églises, etc.).</p> <p>Gîte d'été : bâtiments</p> |
| <p>Vulnérabilité : Préoccupation mineure</p> <p>Liste rouge Monde (2014) : LC</p> <p>Liste rouge Europe (2014) : LC</p> <p>Liste rouge France métropolitaine(2009) : LC</p> | |
| <p>Etat de conservation</p> <p>Région alpine : Défavorable inadéquat</p> <p>Région atlantique : Favorable</p> <p>Région continentale : Favorable</p> <p>Région méditerranéenne : Défavorable inadéquat</p> | |
| <p>Statut : Espèce protégée</p> <p>Communautaire : Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV</p> <p>International : Convention de Bonn : Annexe II Accord EUROBATS - Annexe 1 Convention de Berne : Annexe II</p> <p>National : Mammifères protégés : Article 2</p> | |
| <p>Menaces locales</p> <p>Menacée par le dérangement et les pertes d'habitats (réaménagement, sécurisation des vieilles bâtisses, perturbation des sites de reproduction par l'Homme, etc.).</p> <p>Également menacée par les collisions avec des véhicules, ou par la prédation (chat, Chouette effraie).</p> | |
| <p>Mesures de gestion</p> <p>Espèce très peu étudiée.</p> | |

La Pipistrelle de Kulh est une chauve-souris qui a ses gîtes estivaux dans des bâtiments et chasse dans les milieux ouverts et semi ouverts. Ses habitats de chasse sont constitués de forêts hétérogènes ouvertes, habitats présents dans l'emprise du projet. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de modéré au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.1.2.3 La Sérotine bicolore

CHORDATA- MAMMALIA

CHIROPTERA- VESPERTILIONIDAE

***Vespertilio murinus* Linnaeus, 1758 - Sérotine bicolore**



Distribution

Présent sur la moitié Est de la France.

Morphologie

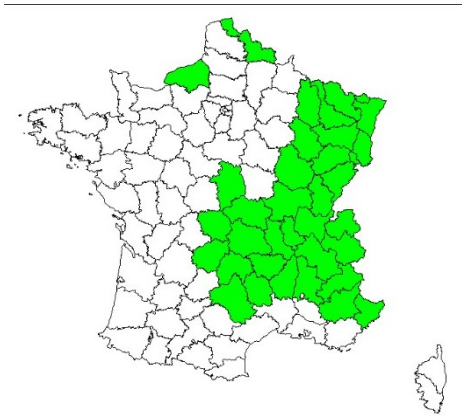
Espèce de taille moyenne, elle mesure jusqu'à près de 7 cm, pour un poids de 10 à 23 g et une envergure de 26 à 33 cm. Son pelage est typique de l'espèce : long, brun, foncé à la base avec des pointes argentées. La face et les membres sont foncés, en contraste avec son pelage méché. Son museau est court et large, tout comme ses oreilles arrondies. Ses ailes sont étroites.

Phénologie et comportement

De sortie tardive, ce n'est qu'une heure après le coucher du soleil que l'on peut observer la Sérotine bicolore le plus souvent. Elle chasse en plein ciel, dans les espaces dégagés, à la recherche de différentes proies selon la disponibilité du milieu : Diptères, Trichoptères, Lépidoptères, etc.

Mâles et femelles reproductrices se séparent durant l'été. Les femelles rejoignent leur colonie de mise bas, d'une soixantaine d'individus et souvent en mixité avec des Pipistrelles ou la Sérotine commune, en Mai. Les jeunes, souvent des jumeaux, naissent en Juin. Ils seront indépendants en Juillet, et c'est à ce moment que les colonies se dispersent. Les femelles et jeunes retrouvent ainsi les mâles, et les parades nuptiales vont durer jusqu'à la fin de l'automne, à proximité des gîtes hivernaux.

Répartition France



Habitat

Cette espèce est peu forestière. Elle fréquente les milieux ouverts et steppiques, et est souvent retrouvée dans les milieux urbanisés.

Gîte hivernal : espèce rupicole qui fréquente les bâtisses hautes, garages, hôpitaux, falaises naturelles, etc.

Gîte estival : endroits thermiques bien chauds (toitures, bardages, volets, coffres de store, falaises exposées, etc.

Vulnérabilité :

Liste rouge Monde (2014) : LC

Liste rouge Europe (2014) : LC

Liste rouge France (2009) : DD

Etat de conservation

Région alpine : Inconnu

Région continentale : Défavorable inadéquat

Région méditerranéenne : Inconnu

Statut : Espèce protégée

Communautaire : Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV

International : Convention de Bonn : Annexe II

Accord EUROBATS - Annexe 1

Convention de Berne : Annexe II

National : Mammifères protégés : Article 2

Menaces locales

Destruction des colonies, chouette hulotte, guêpes.

Mesures de gestion

La Sérotine bicolore est une chauve-souris qui a ses gîtes estivaux dans des bâtiments et chasse dans les milieux ouverts. Ses habitats d'espèce sont constitués de milieux ouverts, habitats non présents dans l'emprise du projet. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de faible au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.1.2.4 Utilisation du site par les Chiroptères

| Espèce | heure du 1er passage | Contacts (T = transit, TA = transit actif, A/C = approche/chasse) | | | | | | | | | | | | Nb contact total | Commentaires |
|----------------------|----------------------|---|----|-----|-------------------------|----|-----|-------------------------|----|-----|-----------------------------|----|-----|------------------|--|
| | | 1ère partie de nuit (20h30-23h) | | | 2ème partie (23h-01h30) | | | 3ème partie (01h30-04h) | | | dernière partie (04h-06h30) | | | | |
| | | T | TA | A/C | T | TA | A/C | T | TA | A/C | T | TA | A/C | | |
| Pipistrellus kuhlii | 21h00 | 2 | 12 | 1 | | | | | | | | | | 15 | Contacts en début de nuit. Gîte proche du site |
| Nyctalus leisleri | 21h12 | | 1 | | | | | | | | | | | 1 | Contact unique en début de nuit, gîte proche mais hors site |
| Vespertillio murinus | 05h31 | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | Contact en fin de nuit, gîte hors site |

Tabl. 4 - Répartition des contacts de Chiroptères sur le site (17 mai 2016)

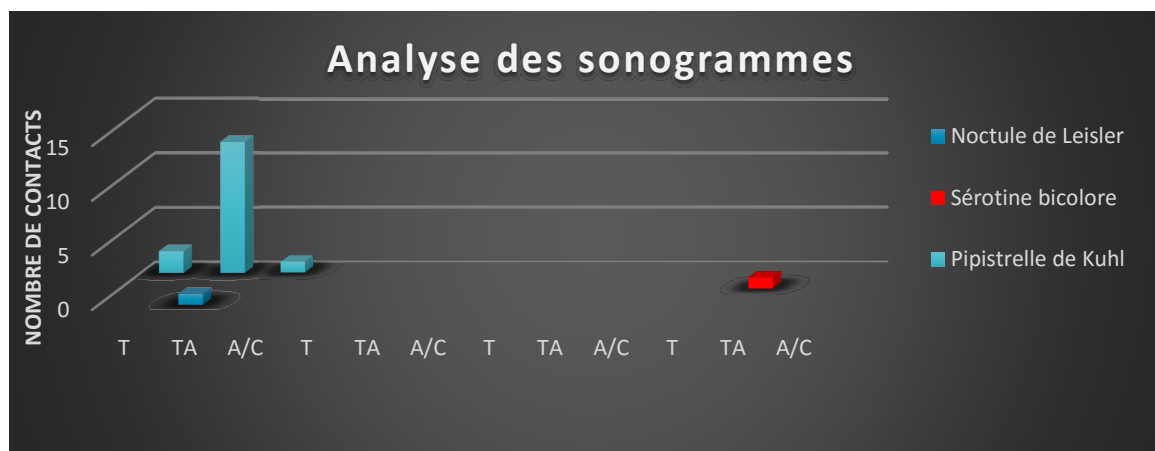


Fig. 7. Sonogrammes

3.3.1.3 Espèces potentielles de Mammifères à enjeux

D'après la bibliographie, un certain nombre d'espèces sont citées sur le territoire communal de Castellane. Il s'agit essentiellement de chauves-souris et de l'Ecureuil roux. Ces espèces n'ont pas été contactées lors des prospections 2016 :

- Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*)
- Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)
- Oreillard montagnard (*Plecotus macrobullaris*)
- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- Vespère de Savi (*Hypsugo savii*)
- Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)

Les habitats d'espèces sur le site ne sont pas favorables aux gîtes des chauves-souris (absence de rochers et grottes ou bâtiments, arbres jeunes sans cavité, ...). L'enjeu local de conservation de ces espèces est donc qualifié de faible au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

L'Ecureuil roux est un petit rongeur forestier très commun, menacé par la concurrence d'une espèce introduite, l'Ecureuil gris. Les habitats présents sur le site de projet sont favorables notamment sur la partie haute du site, et assez peu favorables (arbres isolés et éloignés les uns des autres) dans la partie principale du projet d'extension. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de faible au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.2 Avifaune

3.3.2.1 Espèces présentes

Vingt espèces d'Oiseaux ont été contactées à vue ou au chant sur le site.

| Nom scientifique Nom vernaculaire | DO | PN | Liste Rouge | | | Sensibilité de l'espèce | Cortège | Nidification sur site | Sensibilité sur le site |
|--|---------|-----------|-------------|--------|--------|-------------------------|--|-----------------------|-------------------------|
| | | | Monde | Europe | France | | | | |
| <i>Apus apus</i> Linnaeus, 1758 Martinet noir | | X | LC | LC | LC | FORTE | tous milieux, habitations | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Aquila chrysaetos</i> Linnaeus, 1758 Aigle royal | An I | X | LC | LC | VU | TRES FORTE | versant montagneux dénudés | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Buteo buteo</i> Linnaeus, 1758 Buse variable | | X | LC | LC | LC | FORTE | régions boisées, cultivées | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Carduelis cannabina</i> Linnaeus, 1758 Linotte mélodieuse | | X | LC | LC | VU | FORTE | haies, vignes, landes | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Carduelis chloris</i> Linnaeus, 1758 Verdier d'Europe | | X | LC | LC | LC | FORTE | jardins, parcs. | Nicheur certain | FORTE |
| <i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820 Grimpereau des jardins | | X | LC | LC | LC | FORTE | parcs, jardins, bosquets | Nicheur certain | FORTE |
| <i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758 Grand corbeau | | X | LC | LC | LC | FORTE | rochers, arbres | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758 Coucou gris | | X | LC | LC | LC | FORTE | régions boisées | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Dendrocopos major</i> Linnaeus, 1758 Pic épeiche | | X | LC | LC | LC | FORTE | tous milieux boisés | Nicheur certain | FORTE |
| <i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771 Faucon pèlerin | An I | X | LC | LC | LC | TRES FORTE | régions ouvertes: falaises montagne, landes. | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758 Pinson des arbres | | X | LC | LC | LC | FORTE | tous milieux avec des arbres | Nicheur certain | FORTE |
| <i>Garrulus glandarius</i> Linnaeus, 1758 Geai des chênes | An II/2 | chassable | LC | LC | LC | FAIBLE | bois, forêt | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771 Bergeronnette des ruisseaux | | X | LC | LC | LC | FORTE | rives des eaux courantes | Non nicheur | FAIBLE |


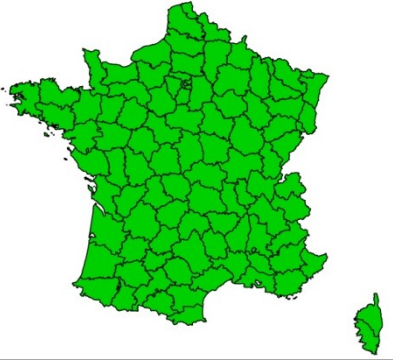
| Nom scientifique Nom vernaculaire | DO | PN | Liste Rouge | | | Sensibilité de l'espèce | Cortège | Nidification sur site | Sensibilité sur le site |
|---|---------|-----------|-------------|--------|--------|-------------------------------|---|--------------------------|----------------------------|
| | | | Monde | Europe | France | | | | |
| <i>Otus scops</i> Linnaeus, 1758 Petit-duc scops | | X | LC | LC | LC | FORTE | arbres près des maisons, vergers, jardins, parcs | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758 Mésange bleue | | X | LC | LC | LC | FORTE | bois, jardins, parcs, roseaux | Nicheur certain | FORTE |
| <i>Parus major</i> Linnaeus, 1758 Mésange charbonnière | | X | LC | LC | LC | FORTE | bois, jardins, parcs | Nicheur certain | FORTE |
| <i>Phylloscopus collybita</i> Vieillot, 1887 Pouillot véloce | | X | LC | LC | LC | FORTE | boisement de tout types | Nicheur certain | FORTE |
| <i>Ptyonoprogne rupestris</i> Scopoli, 1769 Hirondelle de rochers | | X | LC | LC | LC | FORTE | rochers | Non nicheur | FAIBLE |
| <i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758 Merle noir | An II/2 | chassable | LC | LC | LC | FAIBLE | bois, haies, jardins | Nicheur certain | FAIBLE |
| <i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831 Grive musicienne | An II/2 | chassable | LC | LC | LC | FAIBLE | forêts, haies | Nicheur certain | FAIBLE |

Légende : Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces ayant permis la désignation des Zone de Protection Spéciale (ZPS) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté
Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) : **Sed.** Espèces sédentaire ou nicheuses, **Hiv.** Espèces hivernantes - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Faiblement menacé, NE : Non évalué

Tabl. 5 - Liste des Oiseaux relevés sur le site et leur sensibilité

3.3.2.2 Les espèces sensibles



3.3.2.2.1 Le Verdier d'Europe

| | | |
|---|--|---|
| CHORDATA- AVES | PASSERIFORMES - FRINGILLIDAE | |
| | <i>Carduelis chloris</i> Linnaeus, 1758 Verdier d'Europe | |
| |  | <p>Distribution</p> <p>Présent partout en France. Espèce sédentaire.</p> |
| | | <p>Morphologie</p> <p>Passereau de 14 à 15 cm, pour une envergure de 25 à 28 cm et un poids de 25 à 31 g. Le verdier d'Europe est un oiseau trapu au corps rond. Le mâle en plumage nuptial a le dos vert-olive teinté de jaune. Le dessus des ailes est plus foncé, plutôt gris avec des liserés jaunes, avec une tache jaune visible quand elles sont fermées. La queue est grise avec une tache jaune à la base. Le ventre est jaune verdâtre. La tête est vert-olive. Le bec robuste et conique est de couleur corne. Les yeux sont brun foncé. Les pattes et les doigts sont rosâtres. L'adulte est plus terne, plus brune dans l'ensemble, tout comme les juvéniles.</p> |
| | <p>Phénologie et comportement</p> <p>Le nid est caché dans la végétation, les buissons, les plantes grimpantes, les petits arbustes pourvus de feuillage, les arbres de taille moyenne situés dans les parcs et les jardins à l'intérieur des villes ou dans la campagne environnante. Le nid est souvent dans une fourche à une hauteur moyenne. Il est volumineux et fait d'herbes sèches et de mousse. L'intérieur est tapissé de fibres végétales, radicules, poils, plumes et laine. La femelle pond au cours de la seconde moitié d'avril et jusqu'en août, 4 à 6 œufs brillants, bleu clair ou blanc-crème, avec quelques marques roussâtres ou violacées. L'incubation dure environ 13 à 14 jours, assurée par la femelle qui est nourrie par le mâle pendant toute la période. Les poussins sont nourris avec des larves d'insectes par les deux parents pendant les premiers jours. Ensuite, les parents régurgitent fréquemment une pâte jaunâtre constituée de graines. Ils quittent le nid au bout de 13 jours mais ne volent pas encore, mais en général, ils abandonnent le nid à 16-18 jours et peuvent voler. Cette espèce produit deux à trois couvées par an.</p> <p>Le verdier d'Europe se nourrit principalement de graines de tournesol, mais il prend aussi des graines provenant de plantes diverses, des bourgeons, des baies et des insectes pendant la nidification.</p> | |
| <p>Répartition France</p>  | <p>Habitat</p> <p>Le Verdier d'Europe fréquente les zones boisées ouvertes et leurs lisières, les zones buissonneuses, les jardins et les cultures. Il s'est bien adapté à la présence humaine.</p> <p>Vulnérabilité : Non menacée</p> <p>Liste rouge monde : LC</p> <p>Liste rouge France : LC</p> <p>Statut : Espèce protégée et réglementée</p> <p>International : Convention de Berne : Annexe II</p> <p>Communautaire : -</p> <p>National : Oiseaux protégés : Article 3</p> | |
| <p>Menaces locales</p> <p>Les populations du verdier d'Europe ont décliné à cause des changements survenus dans les pratiques de l'agriculture. Cependant, cette espèce est commune et largement répandue dans son habitat, et les populations ne sont pas menacées actuellement malgré des populations en régression en France.</p> | | |

Le Verdier d'Europe est un oiseau inféodé aux jardins, haies, souvent en cohabitation avec l'homme. Les habitats d'espèce sont constitués de milieux ouverts en alternance avec des haies, et arbres isolés, habitats présents dans l'emprise du projet. Un couple a été contacté proche du camping

existant. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.2.2.2 Le Grimpereau des jardins

| | | |
|---|---|--|
| CHORDATA- AVES | PASSERIFORMES - CERTHIIDAE | |
| | <i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820 - Grimpereau des jardins | |
| |  | <p>Distribution</p> <p>Présent partout en France sauf en Corse. Espèce sédentaire.</p> |
| | | <p>Morphologie</p> <p>Passereau de petite taille de 12 cm, pour un poids de 8 à 12 g. Mâle et femelle sont identiques, avec la poitrine blanche, le ventre et le croupion plus bruns. Le bec est long et arqué, la queue est également longue. De nettes tâches blanches sont visibles aux pointes des ailes.</p> |
| | <p>Phénologie et comportement</p> <p>Le Grimpereau des jardins recherche sa nourriture, accroché aux troncs et aux branches, dont il inspecte minutieusement les crevasses et la mousse à l'affût de minuscules insectes. Il circule en permanence contre l'écorce des arbres. Pour cela il s'appuie sur sa queue rigide pour grimper le long des troncs et inspecter les arbres de bas en haut, du tronc jusqu'aux rameaux. Le bec fin et arqué permet de rechercher les insectes dans les fissures de l'écorce.</p> <p>Il construit son nid au fond d'une anfractuosité ou derrière une écorce soulevée, parfois très bas, mais souvent à trois ou quatre mètres du sol. La femelle pond en mai 5 à 6 œufs. L'incubation dure 15 jours, et les jeunes s'envolent au bout de deux semaines. Le grimpereau des jardins se nourrit d'insectes et d'araignées.</p> | |
| | <p>Répartition France</p>  | <p>Habitat</p> <p>Il fréquente les parcs, les jardins, les vergers et les bois où subsistent de vieux arbres</p> <p>Vulnérabilité : non menacée</p> <p>Liste rouge monde : LC</p> <p>Liste rouge France : LC</p> <p>Liste rouge Rhône Alpes : LC</p> |
| <p>Statut : Espèce protégée et réglementée</p> <p>International : Convention de Berne : Annexe III</p> <p>Communautaire : -</p> <p>National : Oiseaux protégés : Article 3</p> | | |
| <p>Menaces locales</p> <p>Le Grimpereau des jardins est une des espèces les plus communes en France, depuis la plaine jusqu'aux zones de montagne (1200-1300m). L'espèce ne semble pas souffrir de menace particulière. La préservation des vieux arbres qui lui offrent gîte et couvert, constitue une approche essentielle dans son maintien, notamment en ville où l'aménagement urbain a tendance à éliminer les arbres morts ou vieillissant.</p> | | |



Le Grimpereau des jardins est un oiseau inféodé aux jardins, haies, lisières denses. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. Un individu a été contacté en lisière de la pinède à Pin sylvestre. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.2.2.3 Le Pic épeiche

| | | |
|---|---|--|
| CHORDATA- AVES | PICIFORMES – PICIDAE | |
| | <i>Dendrocopos major</i> Linnaeus 1758 - Pic épeiche | |
| |  | <p>Distribution</p> <p>Présent partout en France</p> |
| | | <p>Morphologie</p> <p>Pic de 23 cm, pour une envergure de 34 à 39 cm et un poids de 70 à 90 g. Son plumage est noir sur le dessus, avec des ailes tachées de blanc, prolongeant deux bandes blanches dorsales caractéristiques. Les joues sont blanches entourées de noir, avec un long bec sombre et pointu. Le mâle a une calotte rouge. Le dessous est blanc, parfois légèrement jaunâtre. Les pattes et les doigts zygodactyles sont clairs, munies de longues griffes solides lui servant à s'accrocher à l'écorce des arbres, avec la queue comme appui. Le croupion est rouge.</p> |
| | <p>Phénologie et comportement</p> <p>Le Pic épeiche se nourrit de larves de coléoptères, de divers insectes, de fruits et de graines. Il se sert généralement de son long bec pourvu d'une langue effilée et crochetée sur le bout pour capturer ses proies dans l'écorce des arbres morts ou sénescents, ou pour briser des graines. Son vol est puissant et ondulant, son tambourinement sur les arbres est caractéristique. Plutôt cavernicole, cette espèce va creuser une cavité dans un arbre pour y construire son nid, entre 2 et 10 m de haut. Ils peuvent aussi utiliser d'anciennes loges ou des nichoirs pour pondre. La femelle dépose 4 à 7 œufs à la fin du printemps, couvés conjointement pendant 16 jours. Les jeunes quitteront le nid au bout de 3 semaines.</p> | |
| | <p>Répartition France</p>  | <p>Habitat</p> <p>Forêts et zones boisées, de la taïga arctique jusqu'aux régions méditerranéennes. Des milieux en basses altitudes jusqu'à la limite supérieure des arbres.</p> <p>Vulnérabilité : non menacée</p> <p>Liste rouge monde (2012) : LC</p> <p>Liste rouge Europe (2015) : LC</p> <p>Liste rouge France métropolitaine (2008) : LC</p> <p>Statut : Espèce protégée et réglementée</p> <p>Communautaire : -</p> <p>International : Convention de Berne : Annexes II et III</p> <p>National : Oiseaux protégés : Article 3</p> |
| <p>Menaces locales</p> <p>Raréfaction des bois morts et sénescents utilisés pour se nourrir et pondre.</p> | | |



Le Pic épeiche est un oiseau inféodé aux forêts. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. Des traces de nourrissages ont été identifiées, et une loge avec un couple a été identifiée. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.2.2.4 Le Pinson des Arbres

| | | |
|--|---|---|
| CHORDATA- AVES | PASSERIFORMES – FRINGILLIDAE | |
| | <i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus 1758 - Pinson des arbres | |
| |  | <p>Distribution</p> <p>Présent partout en France</p> |
| | | <p>Morphologie</p> <p>Petit passereau de 15 à 16 cm, pour une envergure de 26 cm et un poids de 19 à 24 g. Le mâle est brun-noisette sur le dessus, avec deux bandes blanches sur les ailes. La tête est habillée d'une calotte et d'une nuque bleue, des joues rouges et un front noir. Il a un bec conique gris-bleu qui brunit en hiver. Le dessous est rouge à blanchâtre en allant vers le bas ventre, avec un croupion pâle. La queue est grise bordée de noir aux liserés blancs. Les pattes sont marron clair. La femelle est moins colorée, avec le dessous gris-brun et le dessus brun aux reflets verts olives, avec une bande alaire moins développée.</p> |
| | <p>Phénologie et comportement</p> <p>Le Pinson des arbres se nourrit de graines d'arbres (Hêtres, Érables, Bouleaux, Aulnes et Résineux) et d'invertébrés principalement, et de fruits. Il capture les insectes sur les branches, ou en vols acrobatiques. Partiellement sédentaires, les individus se regroupent par sexe en hiver, les femelles rejoignant le Sud. A la mi-mars, elles construisent leur nid en forme de corbeille à base de mousse, de fils d'araignées et de brindilles, sur le territoire établi par leur mâle très territoriaux. Il est placé entre 2 et 10 m de haut, sur un arbre, dans une enfourchure. L'intérieur est garni de poils et de plumes, afin d'accueillir 5 œufs deux fois par an. Les femelles couvent seules pendant deux semaines, mais l'élevage des juvéniles est fait conjointement. Ils seront nourris d'insectes et d'araignées pendant 14 à 20 jours.</p> | |
| | <p>Répartition France</p>  | <p>Habitat</p> <p>Espèce arboricole : massifs forestiers, les jardins, les vergers, etc. Du niveau de la mer jusqu'à 2000 m d'altitude.</p> <p>Vulnérabilité : non menacée</p> <p>Liste Rouge Monde (2014) : LC Liste Rouge Europe (2015) : LC Liste Rouge France (2014) : LC</p> <p>Statut : Espèce protégée et réglementée</p> <p>International : Convention de Berne : Annexe III National : Oiseaux protégés : Article 3</p> |
| <p>Menaces locales</p> <p>L'usage de pesticides et d'herbicides peut nuire à l'espèce, du fait de son alimentation variée et insectivore. La déforestation est aussi une menace pesante, du fait des zones de reproduction nettement arboricoles.</p> | | |

Le Pinson des Arbres est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. Deux couples ont été repérés sur le site. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.


3.3.2.2.5 La Mésange bleue


| | | |
|--|--|--|
| CHORDATA- AVES | PASSERIFORMES - PARIDAE | |
| | <i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758 - Mésange bleue | |
| |  | <p>Distribution</p> <p>Présent essentiellement dans un grand quart Sud Est de la France. Espèce migratrice (Afrique tropicale)</p> |
| | | <p>Morphologie</p> <p>Petit passereau, la Mésange bleue mesure de 11 à 12 cm, pour un poids de 7,5 à 14 g. Le mâle a le dos et le croupion vert-jaune. Les ailes et la queue sont bleues. Le dessus des ailes porte une barre alaire blanche, et les rémiges sont bordées de blanc. Le ventre est jaune pâle, avec une ligne noire étroite au milieu de la poitrine. Les flancs sont d'un jaune plus vif alors que le milieu de l'abdomen est plutôt blanchâtre. Sur la tête, la calotte est bleue, entourée d'une bande blanche qui part du front, passe au-dessus des yeux et finit sur le haut de la nuque. Une ligne noire sur les yeux devient bleu foncé en rejoignant la nuque. Les joues et la zone auriculaire sont blanches. Le menton est bleu-noir, et la couleur s'étend autour du cou comme un fin collier. Le petit bec conique est noir. Les yeux sont noirs. Les pattes et les doigts sont gris-bleu. Les deux sexes sont semblables, mais la femelle est légèrement plus terne.</p> |
| | <p>Phénologie et comportement</p> <p>Après les parades nuptiales, la femelle construit le nid. C'est une coupe faite de mousse, d'herbes sèches, feuilles, fibres végétales, morceaux d'écorce, poils et plumes. Cette coupe est habituellement située dans un trou d'arbre, ou autres cavités artificielles telles que des nichoirs. La femelle dépose d'avril à juin, 7 à 13 œufs selon la région. L'incubation dure environ 12 à 16 jours, assurée par la femelle qui est nourrie au nid par le mâle. Les poussins sont nourris par les deux parents, et la période au nid dure entre 16 et 23 jours. Les jeunes sont nourris avec des chenilles et des lépidoptères. Cette espèce produit en général deux couvées par saison.</p> <p>La Mésange bleue se nourrit surtout d'invertébrés et de larves, chenilles, insectes et araignées. Elle consomme aussi quelques fruits et des graines, mais surtout en dehors de la saison de reproduction. Cette espèce fréquente aussi les mangeoires où elle accepte du pain, du fromage, de la graisse et des graines variées. Elle peut aussi consommer de la sève prise sous l'écorce des arbres et parfois aussi du nectar de fleur.</p> | |
| <p>Répartition France</p>  | <p>Habitat</p> <p>La Mésange bleue fréquente les forêts mixtes, les bosquets, les haies, les zones arbustives avec quelques arbres, les lisières des cultures, les vergers, les parcs et les jardins. Elle est souvent vue dans les villes.</p> <p>Vulnérabilité : non menacée</p> <p>Liste rouge monde : LC</p> <p>Liste rouge Europe : LC</p> <p>Liste rouge France : LC</p> <p>Statut : Espèce protégée et réglementée</p> <p>International : Convention de Berne : Annexe II</p> <p>Communautaire : -</p> <p>National : Oiseaux protégés : Article 3</p> | |

| | |
|------------------------|---|
| Menaces locales | La Mésange bleue est commune ou localement abondante. Elle n'est pas menacée actuellement et ses populations sont en augmentation en France. |
| Menaces locales | La mésange bleue est commune ou localement abondante. Le succès de la reproduction dépend de l'habitat et du nombre de nichoirs. Elle est supérieure dans les forêts de chênes et moins réussie dans les pinèdes. |

La Mésange bleue est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce présents dans l'emprise du projet. Deux couples ont été repérés sur le site. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.2.2.6 La Mésange charbonnière

| | | |
|--|--|---|
| CHORDATA- AVES | PASSERIFORMES - PARIDAE | |
| | <i>Parus major</i> Linnaeus, 1758 Mésange charbonnière | |
| |  | <p>Distribution</p> <p>Présent partout en France. Espèce sédentaire.</p> |
| | <p>Morphologie</p> <p>Passereau de 13 à 15 cm, pour une envergure de 23 à 26 cm et un poids de 14 à 22 g. Le mâle a la tête plutôt noire avec les joues et les couvertures auriculaires blanches. La nuque est d'un noir bleuâtre luisant et présente une tache centrale blanchâtre à sa base. Le manteau est jaune verdâtre devenant plus vert en bas, tout comme le haut du dos. Le bas du dos est d'un bleu-gris pâle, teinté de vert sur le croupion. La queue est bleu-gris avec les vexilles internes noirâtres et les rectrices externes largement terminées de blanc. Le dessus des ailes est bleu-grisâtre et présente une nette barre alaire blanche. Le ventre est jaune. Le menton et la gorge sont noirs, et une ligne noire sépare en deux la poitrine et l'abdomen. La femelle est semblable au mâle, à peine un peu plus terne. Le bec est pointu et noir. Les yeux sont brun foncé. Les pattes et les doigts sont gris-bleuâtre clair. Le juvénile ressemble aux adultes mais son plumage est plus terne avec des zones brunâtres sur la tête et la ligne ventrale très étroite.</p> | |
| <p>Phénologie et comportement</p> <p>La mésange charbonnière niche dans des trous dans les arbres, des creux, des crevasses dans des murs, des tunnels, des trous dans les rochers, mais aussi dans des nichoirs, des boîtes à lettres et des conduites ou tuyaux. La femelle construit le nid en ajoutant beaucoup de matériaux tels que la mousse, la laine, les poils et les plumes. Le nid est situé depuis le plus bas niveau jusqu'à 6 mètres au-dessus du sol. Elle pond 6 à 8 œufs blancs, tachetés de façon éparse de points rougeâtres. L'incubation dure environ 13 à 16 jours, assurée par la femelle. Le mâle la nourrit au nid. Les poussins naissent nidicoles, couverts partiellement de long duvet gris sur la tête et le dos. Ils sont nourris par les deux parents, surtout avec des chenilles. Ils grandissent assez lentement, ouvrant les yeux à seulement neuf jours. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 18 à 24 jours. Les deux parents les nourrissent encore pendant 15 à 25 jours après leur envol. Cette espèce produit deux couvées par saison.</p> <p>La mésange charbonnière se nourrit d'invertébrés au printemps et à l'été, mais aussi de graines et de fruits en automne et à l'hiver. Elle fréquente les mangeoires quand la nourriture se fait plus rare.</p> | | |

| | |
|---|--|
| Répartition France | Habitat |
|  | La Mésange charbonnière fréquente les forêts et les lisières, ainsi que les clairières dans les forêts plus épaisses, mais également les vergers, les haies, les parcs et les jardins, les lisières des champs cultivés et elle vit près des humains en ville comme à la campagne. |
| | Vulnérabilité : non menacée |
| | Liste Rouge Monde (2014) : LC |
| | Liste Rouge Europe (2015) : LC |
| | Liste Rouge France (2014) : LC |
| Statut : Espèce protégée et réglementée | |
| Communautaire : - | |
| International : Convention de Berne : Annexe II | |
| National : Oiseaux protégés : Article 3 | |
| Menaces locales | |
| Les populations de mésanges charbonnières ont augmenté depuis 1960. L'espèce est localement commune ou abondante selon les régions où elle vit. Ses populations sont en augmentation en France. | |

La Mésange charbonnière est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. Deux couples ont été repérés sur le site. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.2.2.7 Le Pouillot véloce

| | | |
|---|---|--|
| CHORDATA- AVES | PASSERIFORMES – SYLVIIDAE | |
| | <i>Phylloscopus collybita</i> Vieillot, 1887 - Pouillot véloce | |
| |  | Distribution Présent partout en France. |
| | | Morphologie C'est le plus petit des Pouillots européens, avec une taille 12 cm, un poids de 9 g au maximum, et une envergure ne dépassant pas 17 cm. Il est brun-vert sur le dessus, les ailes et la queue étant légèrement plus sombre. Les flancs et le ventre sont blanc cassé, tirant plus sur le jaune. Son sourcil jaune peu visible est caractéristique de l'espèce. Ses pattes sont fines et sombres, tout comme son bec. La queue est étroite est courte, tronquée droit. |
| | Phénologie et comportement Toujours en mouvement, il volette de branche en branche durant la journée. Il chasse les insectes et les araignées se trouvant sur son passage, souvent au sol, en maintenant un vol stationnaire. Il peut également se nourrir de fruits. Dès le mois de Mars, la femelle construit le nid rond et fermé au sol ou sur un arbuste bas. Elle le garnira de mousse et de feuilles, et déposera 6 à 7 œufs, une à deux fois par an. Elle les couvera seule durant 2 semaines, et les jeunes seront volants à 14 jours. Espèce sédentaire, elle quitte simplement les hautes altitudes en hiver pour rejoindre les stations plus tempérées. | |
| |  | Répartition France |
| | | Habitat Espèce forestière, de plaine comme de montagne, jusqu'à près de 2200 m d'altitude. Elle préfère les boisements ouverts sur des espaces herbacés, avec la présence d'arbustes. |
| Vulnérabilité : non menacée Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2014) : LC Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : LC Liste Rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône Alpes (2008) : LC | | |
| Statut : Espèce protégée et réglementée National : Oiseaux protégés : Article 3 International : Convention de Berne : Annexe II | | |
| Menaces locales Destruction de son habitat de reproduction. | | |

Le Pouillot véloce est un oiseau du cortège forestier. Les habitats d'espèce sont présents dans l'emprise du projet. Un couple a été repéré sur le site. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

3.3.2.3 Espèces potentielles d'Oiseaux

De nombreuses espèces sont citées dans la bibliographie locale, regroupant des espèces des cortèges :

- Des rochers et falaises,
- Des plans d'eau et zones humides
- Des bocages et cultures
- Des massifs forestiers feuillus ou résineux.

Les habitats d'espèce présents sur le site de projet ne sont pas favorables à ces espèces de ces différents cortèges.

3.3.2.4 Cartographie des espèces d'oiseaux du site

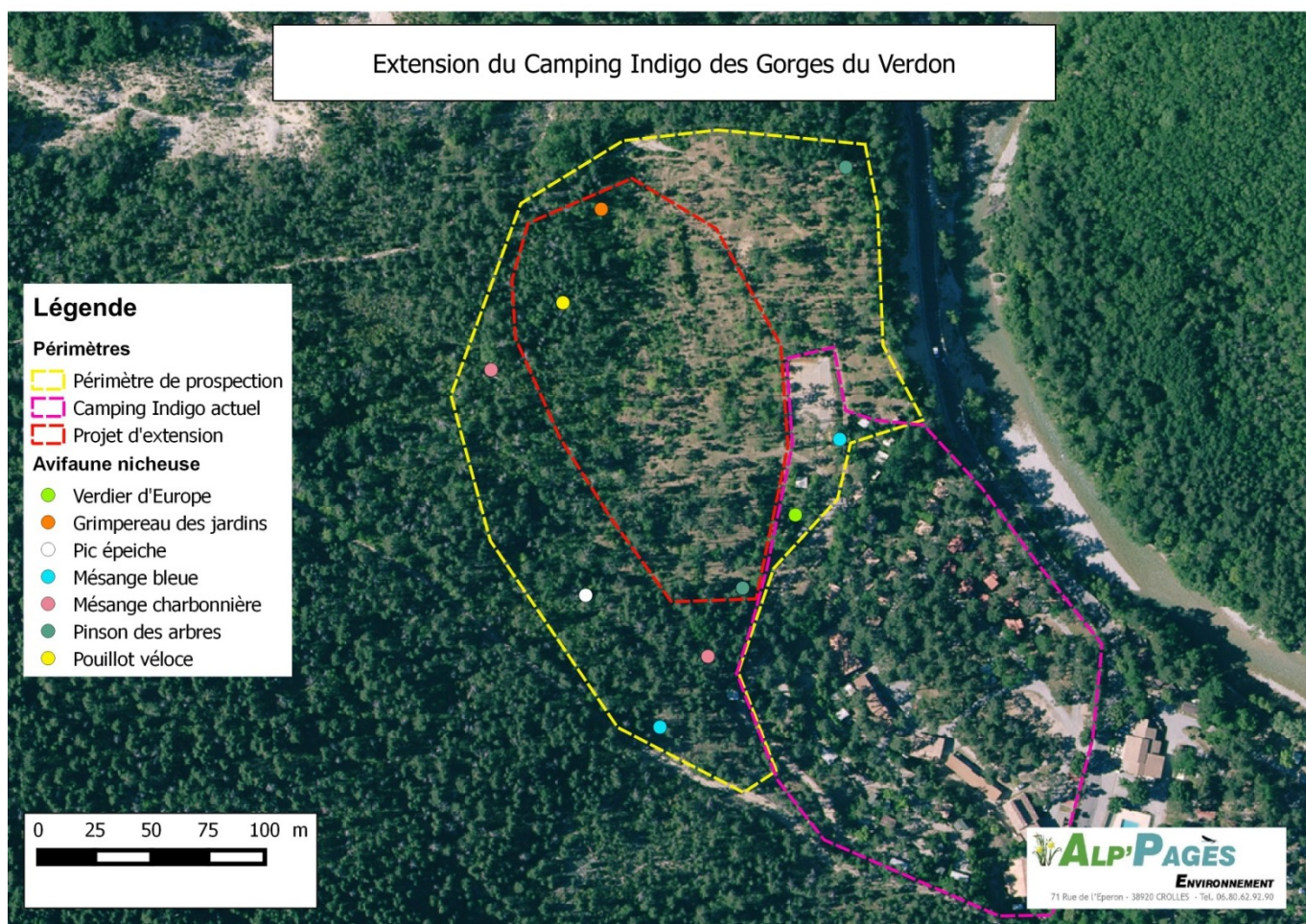


Fig. 8. Localisation des oiseaux nicheurs du site

3.3.3 Reptiles et Amphibiens

3.3.3.1 Espèces présentes

Aucune espèce d'Amphibien n'a été contactée. Seul un Reptile, le Lézard des murailles est présent sur le site

| Nom scientifique Nom vernaculaire | DH | PN | Liste rouge | | | Sensibilité de l'espèce | Habitats d'espèce | | Enjeu sur le site |
|---|-------|----|-------------|--------|--------|----------------------------|-------------------------------------|--------------|----------------------|
| | | | monde | Europe | France | | Hivernage | Reproduction | |
| REPTILES | | | | | | | | | |
| <i>Podarcis muralis</i> Laurenti, 1768 Lézard des murailles | An IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Zones rocailleuses, zones rudérales | | MODERE |

Légende : Annexe II de la Directive Habitat : Espèces ayant permis la désignation des Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **Protection nationale** : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué

Tabl. 6 - Liste des Reptiles présents sur le site et enjeux

Espèce commune favorisée par les aménagements, cette espèce n'est pas menacée. L'enjeu local de conservation du Lézard des murailles est qualifié de modéré au regard des habitats d'espèce présents sur le site.

3.3.3.2 Espèces potentielles

| Nom scientifique Nom vernaculaire | DH | PN | Liste rouge | | | Sensibilité de l'espèce | Habitats d'espèce | | Enjeu sur le site |
|---|-------|----|-------------|--------|--------|----------------------------|-------------------------------------|--------------|----------------------|
| | | | monde | Europe | France | | Hivernage | Reproduction | |
| REPTILES | | | | | | | | | |
| <i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758 Orvet fragile | | X | | LC | LC | FORTE | Lisières et friches, Hêtraies | | MODERE |
| <i>Hierophis viridiflavus</i> Lacepède, 1789 Couleuvre verte et jaune | An IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Tous types de milieux | | MODERE |
| <i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802 Lézard vert | An IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Lisières de bois et prairies denses | | MODEREE |

| Nom scientifique Nom vernaculaire | DH | PN | Liste rouge | | | Sensibilité de l'espèce | Habitats d'espèce | | Enjeu sur le site |
|---|-------|--------|-------------|--------|--------|----------------------------|--|--------------------------------------|----------------------|
| | | | monde | Europe | France | | Hivernage | Reproduction | |
| <i>Natrix maura</i> Linnaeus, 1758 Couleuvre vipérine | | X | LC | LC | NT | FORTE | Bords de lacs, marais et cours d'eau | | FAIBLE |
| <i>Natrix natrix</i> Linnaeus, 1758 Couleuvre à collier | An IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Ripisylves | | FAIBLE |
| <i>Vipera aspis</i> Linnaeus, 1758 Vipère aspic | | X | LC | LC | LC | FORTE | Coteaux rocheux, lisières, zone humide en montagne | | MODERE |
| AMPHIBIENS | | | | | | | | | |
| <i>Bufo bufo</i> Linnaeus, 1758 Crapaud commun | | X | LC | LC | LC | FORTE | Forêts | Etangs | FAIBLE |
| <i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758 Grenouille rousse | | Art. 5 | LC | LC | LC | MODEREE | Boisements et ruisseaux | Habitats humides avec eau libre | MODEREE |
| <i>Salamandra salamandra</i> Linnaeus, 1758 Salamandre tachetée | | X | LC | LC | LC | FORTE | Zones forestières humides | Bords des ruisseaux et flaques d'eau | FAIBLE |

Légende : Annexe II de la Directive Habitat : Espèces ayant permis la désignation des Zones de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **Protection nationale** : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué

Tabl. 7 - Liste des Reptiles et Amphibiens potentiels sur le site et enjeux

3.3.3.3 Cartographie

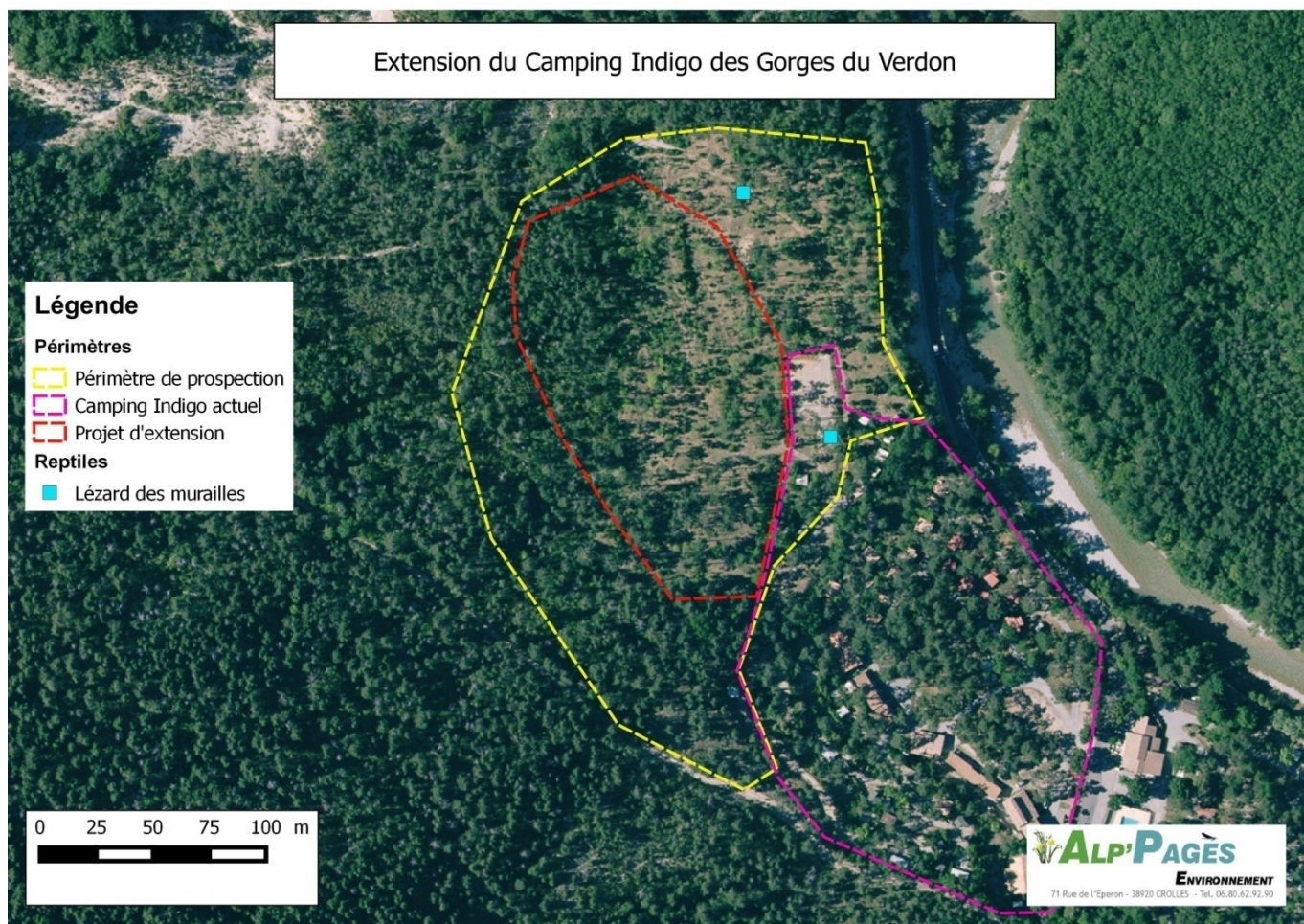


Fig. 9. Localisation des reptiles sur le site

3.3.4 Les Insectes

Au regard de la saison de réalisation des inventaires et des conditions climatiques du printemps 2016 (printemps froid, développement de la végétation tardif), aucun insecte n'a été relevé sur le site.

3.4 Synthèse des enjeux écologiques et évaluation des enjeux des habitats d'espèces

3.4.1 Synthèse

Les inventaires ont révélés un grand type d'habitat naturel constitué de boisement de Pin sylvestre, de pelouses mésiques à Brome dressé et de pelouse xériques à Fétuque. Il s'agit d'habitats communs localement et non menacés.

107 espèces végétales ont été relevées. Aucune espèce végétale patrimoniale (protégée ou rare) n'a été relevée.

6 mammifères ont été observés de façon indirecte, dont trois Chiroptères. Après analyse au regard des habitats d'espèces présents sur le site, les enjeux de conservation sur le site sont qualifiés de faibles à modérés..

20 oiseaux ont été observés et contactés, dont 7 espèces sensibles qui présentent des enjeux de conservation sur le site qualifiés de forts. Les espèces à enjeux sont donc associées au cortège forestier et des haies. Il s'agit du Verdier d'Europe, du Grimpereau des jardins, du Pic épeiche, du Pinson des arbres, de la Mésange bleue, de la Mésange charbonnière et du Pouillot véloce.

Aucun Amphibien n'a été observé. Seul le Lézard des murailles est présent ponctuellement.

3.4.2 Hiérarchisation des enjeux écologiques

L'objectif de la hiérarchisation des enjeux écologiques est de permettre d'intégrer les espèces sensibles (enjeux forts et très forts) aux habitats dans lesquels ils évoluent afin de déterminer les habitats d'espèces et leur enjeu. Le tableau suivant reprend ces éléments de hiérarchisation des habitats en fonction des enjeux :

| ESPECES A ENJEUX DU SITE | HABITATS | | |
|-------------------------------------|---------------|------------------------|-------------------|
| | Pinède | Pelouse à Brome dressé | Pelouse à Fétuque |
| Verdier d'Europe | FR | fo | fo |
| Grimpereau des jardins | FR | fo | fo |
| Pic épeiche | DV | - | - |
| Pinson des arbres | FR | fo | fo |
| Mésange bleue | FR | fo | fo |
| Mésange charbonnière | FR | fo | fo |
| Pouillot véloce | FR | fo | fo |
| ENJEU DES HABITATS D'ESPECES | MODERE | FAIBLE | FAIBLE |

Tabl. 8 - Analyse des enjeux des habitats d'espèces

Les espèces et habitats d'espèces présentant des enjeux de conservation forts et très forts doivent être pris en compte dans le projet d'agrandissement du camping. Les habitats d'espèces sur la partie principale de la zone de projet d'extension ne sont pas dans un état fonctionnel optimal. Ils ne représentent donc pas une zone d'enjeu à ce titre.

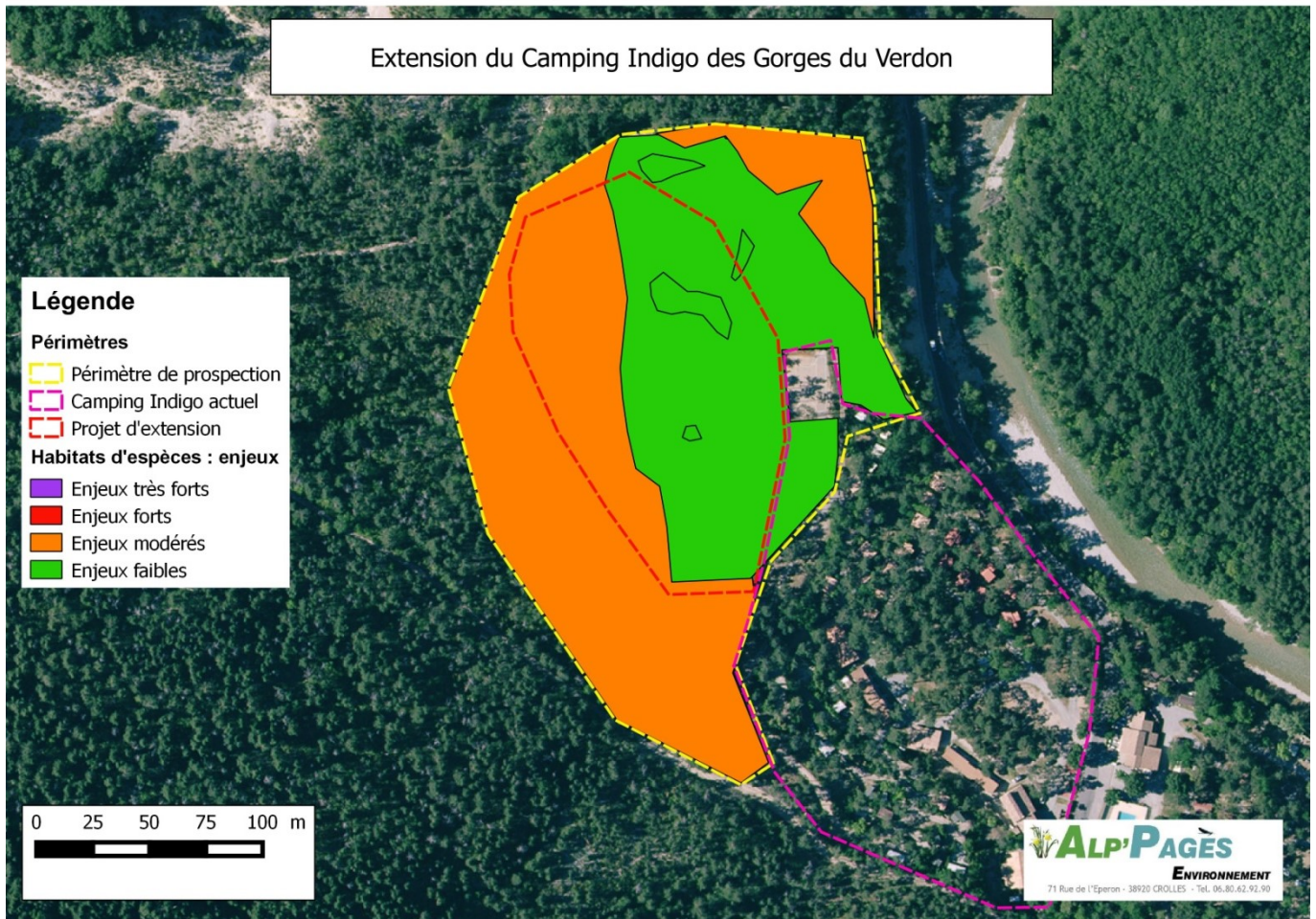


Fig. 10. Cartographie des enjeux des habitats d'espèces

4 CONCLUSION

Les inventaires ont montré la présence d'un certain nombre d'espèces présentant des enjeux de conservation importants, bien qu'il s'agisse d'espèces communes et fréquentes. Il s'agit essentiellement d'espèces forestières et anthropophiles présentes dans les arbres du sites. Le projet d'agrandissement du camping devra conserver au maximum les arbres pour limiter les impacts sur ces espèces.

Annexe A. LISTE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES SUR LE SITE

| Famille | Nom complet (latin+auteur) | Nom vernaculaire français | Niveau de protection |
|-----------------|---|--------------------------------|----------------------|
| Pinaceae | <i>Abies alba</i> Mill. | Sapin pectiné | |
| Sapindaceae | <i>Acer monspessulanum</i> L. | Érable de Montpellier | |
| Sapindaceae | <i>Acer opalus</i> Mill. | Erable à feuilles d'obier | |
| Sapindaceae | <i>Acer platanoides</i> L. | Érable plane | |
| Sapindaceae | <i>Acer pseudoplatanus</i> L. | Érable sycomore | |
| Asteraceae | <i>Achillea millefolium</i> L. | Achillée millefeuille | |
| Rosaceae | <i>Agrimonia eupatoria</i> L. | Aigremoine | |
| Lamiaceae | <i>Ajuga genevensis</i> L. | Bugle de Genève | |
| Rosaceae | <i>Amelanchier ovalis</i> Medik. | Amélanquier des bois | |
| Ranunculaceae | <i>Anemone hepatica</i> L. | Hépatique à trois lobes | |
| Fabaceae | <i>Anthyllis vulneraria</i> L. | Anthyllide vulnéraire | |
| Plantaginaceae | <i>Antirrhinum majus</i> L. | Muflier à grandes fleurs | |
| Asparagaceae | <i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L. | Aphyllanthe de Montpellier | |
| Brassicaceae | <i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop. | Arabette poilue | |
| Brassicaceae | <i>Arabis verna</i> (L.) R.Br. | Arabette du printemps | |
| Fabaceae | <i>Astragalus hypoglottis</i> L. | | |
| Fabaceae | <i>Astragalus monspessulanus</i> L. | Astragale de Montpellier | |
| Asteraceae | <i>Bellis perennis</i> L. | Pâquerette | |
| Brassicaceae | <i>Biscutella laevigata</i> L. | Lunetière lisse | |
| Poaceae | <i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult. | Brachypode des rochers | |
| Poaceae | <i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv. | Brachypode des bois | |
| Poaceae | <i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr. | Brome érigé | |
| Buxaceae | <i>Buxus sempervirens</i> L. | Buis | |
| Cyperaceae | <i>Carex flacca</i> Schreb. | Laïche glauque | |
| Cyperaceae | <i>Carex halleriana</i> Asso | Laïche de Haller | |
| Cyperaceae | <i>Carex humilis</i> Chaix | Laïche humble | |
| Cyperaceae | <i>Carex pairae</i> F.W.Schultz | Laïche de Paira | |
| Asteraceae | <i>Carlina acaulis</i> L. | Carlina acaule | |
| Asteraceae | <i>Carlina vulgaris</i> L. | Carlina commune | |
| Orchidaceae | <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce | Céphalanthère à grandes fleurs | |
| Caryophyllaceae | <i>Cerastium arvense</i> L. | Céraiste des champs | |
| Ranunculaceae | <i>Clematis vitalba</i> L. | Clématite des haies | |
| Cornaceae | <i>Cornus sanguinea</i> L. | Cornouiller sanguin | |
| Anacardiaceae | <i>Cotinus coggygria</i> Scop. | Arbre à perruque | |

| Famille | Nom complet (latin+auteur) | Nom vernaculaire français | Niveau de protection |
|----------------|---|----------------------------|----------------------|
| Rosaceae | <i>Crataegus monogyna</i> Jacq. | Aubépine à un style | |
| Fabaceae | <i>Cytisophyllum sessilifolium</i> (L.) O.Lang | Cytise à feuilles sessiles | |
| Poaceae | <i>Dactylis glomerata</i> L. | Dactyle aggloméré | |
| Poaceae | <i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski | Chiendent commun | |
| Brassicaceae | <i>Erysimum nevadense</i> subsp. <i>collisparsum</i> (Jord.) P.W.Ball | Vélar de Provence | |
| Euphorbiaceae | <i>Euphorbia cyparissias</i> L. | Euphorbe petit-cyprès | |
| Parmeliaceae | <i>Evernia prunastri</i> (L.) Ach. | | |
| Poaceae | <i>Festuca amethystina</i> L. | Fétuque améthyste | |
| Poaceae | <i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt. | Fétuque de Timbal-Lagrange | |
| Rosaceae | <i>Fragaria vesca</i> L. | Fraisier des bois | |
| Rubiaceae | <i>Galium tricornutum</i> Dandy | Gaïlet à trois cornes | |
| Fabaceae | <i>Genista cinerea</i> (Vill.) DC. | Genêt cendré | |
| Fabaceae | <i>Genista germanica</i> L. | Genêt d'Allemagne | |
| Fabaceae | <i>Genista hispanica</i> L. | Petit Genêt d'Espagne | |
| Fabaceae | <i>Genista pilosa</i> L. | Genêt poilu | |
| Araliaceae | <i>Hedera helix</i> L. | Lierre grimpant | |
| Cistaceae | <i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill. | Hélianthème des Apennins | |
| Cistaceae | <i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) Dum.Cours. | Hélianthème des chiens | |
| Ranunculaceae | <i>Helleborus foetidus</i> L. | Hellébore fétide | |
| Asteraceae | <i>Hieracium murorum</i> L. | Épervière des murs | |
| Fabaceae | <i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen | Coronille faux-séné | |
| Poaceae | <i>Holcus lanatus</i> L. | Houlque laineuse | |
| Hypericaceae | <i>Hypericum perforatum</i> L. | Millepertuis perforé | |
| Cupressaceae | <i>Juniperus communis</i> L. | Genévrier commun | |
| Fabaceae | <i>Lathyrus aphaca</i> L. | Gesse aphyllé | |
| Fabaceae | <i>Lathyrus sphaericus</i> Retz. | Gesse à fruits ronds | |
| Fabaceae | <i>Lathyrus sylvestris</i> L. | Gesse des bois | |
| Asteraceae | <i>Leontodon hispidus</i> L. | Liondent hispide | |
| Oleaceae | <i>Ligustrum vulgare</i> L. | Troëne | |
| Linaceae | <i>Linum suffruticosum</i> L. | Lin souffré | |
| Caprifoliaceae | <i>Lonicera periclymenum</i> L. | Chèvrefeuille des bois | |
| Caprifoliaceae | <i>Lonicera xylosteum</i> L. | Chèvrefeuille des haies | |
| Fabaceae | <i>Lotus corniculatus</i> L. | Lotier corniculé | |

| Famille | Nom complet (latin+auteur) | Nom vernaculaire français | Niveau de protection |
|------------------|---|--------------------------------|----------------------|
| Fabaceae | <i>Medicago lupulina</i> L. | Luzerne lupuline | |
| Boraginaceae | <i>Myosotis arvensis</i> Hill | Myosotis des champs | |
| Asteraceae | <i>Pilosella cymosa</i> (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip. | Piloselle en cyme | |
| Asteraceae | <i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip. | Piloselle | |
| Pinaceae | <i>Pinus sylvestris</i> L. | Pin sylvestre | |
| Plantaginaceae | <i>Plantago lanceolata</i> L. | Plantain lancéolé | |
| Plantaginaceae | <i>Plantago media</i> L. | Plantain moyen | |
| Poaceae | <i>Poa nemoralis</i> L. | Pâturin des bois | |
| Poaceae | <i>Poa trivialis</i> L. | Pâturin commun | |
| Polygalaceae | <i>Polygala vulgaris</i> L. | Polygala commun | |
| Rosaceae | <i>Potentilla reptans</i> L. | Potentille rampante | |
| Rosaceae | <i>Poterium sanguisorba</i> L. | Pimprenelle à fruits réticulés | |
| Primulaceae | <i>Primula veris</i> L. | Coucou | |
| Primulaceae | <i>Primula vulgaris</i> Huds. | Primevère acaule | |
| Rosaceae | <i>Prunus avium</i> (L.) L. | Prunier merisier | |
| Rosaceae | <i>Prunus spinosa</i> L. | Prunellier | |
| Fagaceae | <i>Quercus pubescens</i> Willd. | Chêne pubescent | |
| Ranunculaceae | <i>Ranunculus acris</i> L. | Bouton d'or | |
| Ranunculaceae | <i>Ranunculus monspeliacus</i> L. | Renoncule de Montpellier | |
| Rosaceae | <i>Rosa arvensis</i> Huds. | Rosier des champs | |
| Rosaceae | <i>Rubus fruticosus</i> L. | Ronce commune | |
| Lamiaceae | <i>Salvia pratensis</i> L. | Sauge des prés | |
| Caryophyllaceae | <i>Saponaria ocymoides</i> L. | Saponaire faux-basilic | |
| Caryophyllaceae | <i>Silene latifolia</i> Poir. | Silène à feuilles larges | |
| Caryophyllaceae | <i>Silene otites</i> (L.) Wibel | Silène à oreillettes | |
| Asteraceae | <i>Solidago virgaurea</i> L. | Solidage verge d'or | |
| Rosaceae | <i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz | Alisier blanc | |
| Asteraceae | <i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg. | Pissenlit | |
| Lamiaceae | <i>Thymus polytrichus</i> A.Kern. ex Borbás | Thym à pilosité variable | |
| Malvaceae | <i>Tilia cordata</i> Mill. | Tilleul à petites feuilles | |
| Fabaceae | <i>Trifolium campestre</i> Schreb. | Trèfle champêtre | |
| Fabaceae | <i>Trifolium pratense</i> L. | Trèfle des prés | |
| Scrophulariaceae | <i>Verbascum lychnitis</i> L. | Molène lychnide | |

| Famille | Nom complet (latin+auteur) | Nom vernaculaire français | Niveau de protection |
|----------------|---|---------------------------|----------------------|
| Plantaginaceae | Veronica chamaedrys L. | Véronique petit chêne | |
| Fabaceae | Vicia cracca L. | Vesce cracca | |
| Fabaceae | Vicia onobrychioides L. | Vesce fausse esparcette | |
| Fabaceae | Vicia tenuifolia Roth | Vesce à petites feuilles | |
| Apocynaceae | Vincetoxicum hirundinaria Medik. | Dompte-venin | |
| Santalaceae | Viscum album subsp. abietis (Wiesb.) Abrom. | Gui des Sapins | |

6.4 COURRIER DE LA DRAC SUR ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Bruno Bizot
Tél. : (33)[0]4 42 16 10 11
Bruno.bizot@culture.fr

N° 4 9 9

MDP Consulting
Madame MEOT Marie Dominique
5a Chemin de la Dhuy
35240 MEYLAN

29 JAN. 2016

Objet : 04 – CASTELLANE – Projet d'extension camping Indigo –

Madame,

Le projet cité en objet est hors zonage archéologique.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Conservateur Régional de l'Archéologie

et par substitution


Bruno BIZOT

REÇU - 3 FEV. 2016

6.5 ARRETE PREFECTORAL – BESOIN EN EAU / CAPTAGE



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DELEGATION TERRITORIALE
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR
Service Santé Environnement

Digne-les-Bains, le - 8 AVR. 2016

ARRETE PREFECTORAL N° 2016-099-003
Alimentation collective privée en eau destinée
à la consommation humaine.
Commune de Castellane.
Lieu dit Clot d'Aremus
Camping Indigo Gorges du Verdon

LE PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10, L.1324-3, L.1312-1 et R.1321-1 à R.1321-68 ;

VU la demande effectuée le 04 juillet 2015 par M Candelier Thierry,

VU le dossier présenté et approuvé en CODERST le 1^{er} avril 2016,

CONSIDERANT QUE

Les besoins en eau destinée à la consommation humaine du Camping Indigo Gorges du Verdon énoncés à l'appui du dossier sont justifiés ;

SUR PROPOSITION de la Madame la Déléguée Territoriale des Alpes de Haute-Provence de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-D'azur ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Autorisation de prélèvement

M Candelier Thierry demeurant rue du Chapoly 69290 St Genis les Ollieres, propriétaire du camping Indigo Gorges du Verdon, commune de Castellane, est autorisé à capter et distribuer l'eau du forage situé sur le territoire du camping, dans les conditions fixées par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : Caractéristiques, localisation

Le forage est situé sur la parcelle 048 ZB 8 de la commune de Castellane

Les Coordonnées Lambert sont:

X= 976 126.1265

Y= 6 308 578.0219

Z=638 m NGF (Coordonnées Lambert 93)

ARTICLE 3 : Débit capté autorisé

Le débit capté pour l'alimentation des usages sanitaires du camping est de 180 M³/j.

ARTICLE 4 : Aménagement et protection du captage

Le captage doit être protégé de toute pollution potentielle. Les prescriptions du rapport de M TAPOUL JF, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, dans son rapport daté du 13 octobre 2015 doivent être strictement respectées.

Elles sont les suivantes :

Les conditions actuelles de protection devront être complétées par la mise en place :

- d'un capot aluminium étanche fermant à clé sur le regard du forage, en remplacement de la plaque en contreplaquée existante.
- sur les voies d'accès proches des ouvrages, il convient d'éviter que le lessivage des chaussées ne s'écoule vers le périmètre de protection, 3 bacs à sable absorbant devront être disposés en bord de voies autour du point d'eau pour prévenir tout risque d'infiltration en cas de fuite moteur sur les véhicules de campeurs en stationnement. En cas de problème, les terres souillées sont à évacuer immédiatement.
- l'entretien de la zone clôturée devra être réalisé exclusivement avec des moyens mécaniques, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite; il est recommandé d'étendre cette consigne sur l'ensemble du camping dans le cadre de la protection naturelle des eaux souterraines et des eaux du Verdon.

ARTICLE 5 : Modalités de distribution

Les eaux issues du forage sont préalablement désinfectées par une filière chlorée.

ARTICLE 6 : Protection de la distribution

Le réseau d'adduction et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine n'a aucune autre vocation, excepté en cas de secours pour cause d'incendie. Aucune autre ressource ne sera connectée à ce réseau.

ARTICLE 7 : Surveillance de la qualité de l'eau et des installations

M Candelier veille au bon fonctionnement des systèmes de production et de distribution et organisent la surveillance de la qualité de l'eau distribuée. Les ouvrages sont régulièrement entretenus et contrôlés.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, il est tenu de prévenir les services de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé des Alpes de Haute-Provence. Dans ce cas, des analyses complémentaires peuvent être prescrites à ses frais.

L'ensemble des mesures, interventions, travaux et observations est consigné dans un registre.

ARTICLE 8 : Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau est contrôlée selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de l'exploitant selon les tarifs et modalités fixés par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 : Délai et durée de validité

Les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 1 an.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci.

ARTICLE 10 : Notifications et publicité de l'arrêté

Le présent arrêté est transmis à M Candelier en vue de la mise en œuvre des dispositions de cet arrêté.

ARTICLE 11 : Droit de recours

Toute personne désirant contester le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Marseille (22-24, avenue de Breteuil 13 281 Marseille cedex 06).

ARTICLE 12 : Mesures exécutoires

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute Provence,
Madame la déléguée territoriale des Alpes de Haute-Provence de l'Agence Régionale de Santé.

M Candelier Thierry

La commune de Castellane

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute Provence.



Bernard GUERIN




Service : Santé Environnement
 Secrétariat
 Tél. : 04 13 55 88 41 / Fax : 04 13 55 88 57

K:\POLE_VSS-SPE\SANTE_ENVIRONNEMENT\Eaux\Autorisation EDCH
 COLLECTIF PRIVE\DOSSIERS\Castellane camping des gorges du
 veron\Notif_Camping_indigo.doc

Bordereau de transmission

Digne Les Bains, Le 20 avril 2016

M. CANDELIER Thierry
 Rue du Chapoly
 69290 ST GELY LES OLLIERES

| Désignation des pièces | Nombre | Observations |
|----------------------------------|--------|--|
| OBJET : Copie arrêté préfectoral | 3 | <p>Veuillez trouver ci-joint un arrêté préfectoral N°2016-099-003 du 08 avril 2016 concernant l'alimentation collective privée en eau destinée à la consommation humaine relatif au Camping Indigo Gorges du Verdon sur la commune de Castellane.</p> <p>Bonne réception.</p> <p>Cordialement</p> <p style="text-align: center;">Pour le directeur général et par délégation,</p> <p style="text-align: center;">  L'ingénieur du Génie Sanitaire F.X. JOUTEUX </p> |

